

PATRIVAL MONETA EUROPE

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC
2. Rapport de gestion
3. Informations périodiques au titre du Règlement SFDR
4. Certification donnée par les commissaires aux comptes et états financiers de l'exercice
5. Rapport annuel du fonds maitre MONETA MULTI CAPS (FR0010298596)



CARACTERISTIQUES DE L'OPC

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Nom	PATRIVAL MONETA EUROPE
ISIN	FR0013313178
Objectif de gestion	PATRIVAL MONETA EUROPE est un FCP nourricier de la part C du fonds maître MONETA MULTI CAPS dont l'objectif de gestion est de surperformer le marché des actions sur le long terme (durée de placement recommandée : 5 ans), ce qui revient à rechercher une valorisation du fonds supérieure à celui du marché des actions en rythme annuel moyen sur longue période. Il convient toutefois de noter que la performance du fonds pourra être différente de celle du fonds maître en raison notamment de ses propres frais.
Date de lancement	02/03/2018
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Forme juridique	OPCVM, sous forme de FCP de droit français
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire
Catégorie SFDR	Article 8

ACTEURS

Société de gestion	TALENCE PATRIVAL
Dépositaire	CACEIS Bank
Agent centralisateur	CACEIS Bank

CHIFFRES CLES AU 30/09/2025

Actif net	12 226 450,54 €
Valeur Liquidative	159,82 €
Performance FY 2025	18,79 %
Nombre de lignes	1
Profil de risque ¹	4

Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

¹ Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

RAPPORT DE GESTION ANNEE 2025

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'année 2025, PATRIVAL MONETA EUROPE (ci-après, le « Fonds » ou le « FCP ») affiche une performance de 13,14%. A titre indicatif, sur la même période l'indicateur de référence (CAC All Tradable Index) est en hausse de 4,13%.

L'actif net du Fonds s'élève à 12 226 450,54 euros au 30 septembre 2025. Le nombre de parts en circulation est de 76 500 parts à la clôture de l'exercice.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille

OPC	Mouvements (en €)	
	Acquisitions	Cessions
MONETA MULTI CAPS	632 075	932 224

Information sur les OPCVM détenus en portefeuille gérés par la société de gestion

En application de l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, les porteurs de parts sont informés que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés ou d'instruments financiers émis par la société de gestion.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir

Au 1er août 2025, le gestionnaire, PATRIVAL S.A., s'est rapproché de la société TALENCE GESTION par voie de fusion-absorption. La société de gestion du Fonds est désormais dénommée TALENCE PATRIVAL (LEI : 969500JVQ1M8HKET0K76), Société anonyme à conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 349 967 497, agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro AMF GP 90-28.

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité

Néant

Politique de sélection des intermédiaires (« best selection, best execution »)

TALENCE PATRIVAL a mis en place une Politique de meilleure sélection / meilleure exécution (« best selection, best execution ») des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site internet de la société de gestion, dans la rubrique Informations réglementaires : www.talence-patrival.fr/informations-reglementaires

Politique d'engagement actionnarial

Conformément à notre Code de déontologie et aux dispositions prévues aux articles L. 533-22 et R. 533-16 et suivants du Code monétaire et financier, TALENCE PATRIVAL a mis en place une Politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. A ce titre, TALENCE PATRIVAL émet un vote défavorable à chaque résolution contraire aux principes de gouvernement d'entreprise prévus dans sa Politique.

La Politique d'engagement actionnarial de TALENCE PATRIVAL est accessible sur son site internet, dans la rubrique Informations réglementaires : www.talence-patrival.fr/informations-reglementaires

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) et catégorie SFDR

La gestion du fonds maître MONETA MULTI CAPS intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. Par transparence, le fonds nourricier PATRIVAL MONETA EUROPE relève également de l'article 8 du même Règlement. Davantage d'informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance sont disponibles dans la section relative aux informations périodiques au titre du règlement SFDR.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés en euro

- i. Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
 - o Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant
 - o Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant
- ii. Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés
Néant
- iii. Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie
Néant
- iv. Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace
Néant

Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) - « SFTR »

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumises au Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (dit « Règlement SFTR »).

Politique de rémunération

TALENCE PATRIVAL dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive OPCVM ») et de l'article 321-125 du Règlement Général de l'AMF qui s'appliquent aux OPCVM. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion.

La politique de rémunération de TALENCE PATRIVAL est adoptée par le Conseil d'administration de la société de gestion, son instance de surveillance, qui a également la charge de sa supervision et de sa correcte mise en œuvre. Annuellement, le Conseil d'administration réexamine les principes généraux de ladite politique. Toute modification importante de la politique fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration.

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM gérés. La société de gestion a par ailleurs mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir les conflits d'intérêts.

L'objectif de la politique de rémunération est de disposer d'un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d'un processus prenant en compte les résultats économiques de l'entité, la création de valeur dans le temps pour les clients de la société de gestion et les performances individuelles des collaborateurs, en ce compris le respect de la réglementation en matière de gestion des risques et de conformité.

DETAIL DE LA REMUNERATION VERSEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Catégorie	Effectifs au 31/12/2024	Rémunérations fixes	Rémunérations variables
Preneurs de risque²			
Gérants, membres du Conseil d'administration et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	8	802 188 €	102 421 €
Personnes exerçant une fonction de contrôle et autres preneurs de risques ³	2	140 168 €	3 000 €
Non preneurs de risque			
Autres collaborateurs non preneurs de risques	8	351 446 €	31 361 €
TOTAL	18	1 293 801 €	136 782 €

Les rémunérations de la société de gestion pour la gestion du FCP comportent des frais de gestion fixes (0,90% TTC par an de l'actif net). Au titre de l'exercice clos au 30/09/2025, aucune commission de surperformance n'a été prélevée.

Les modalités de calcul de ces frais sont présentées dans le Prospectus.

Au cours du dernier exercice clos (2024, les chiffres au 31/12/2025 concernant la société de gestion ne sont pas disponibles car l'exercice comptable n'a pas encore été clôturé à date d'édition du présent rapport), le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par TALENCE PATRIVAL à l'ensemble de son personnel (18 personnes) s'est élevé à 1 430 584 euros bruts.

² Personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques de la société de gestion ou des OPCVM ou des FIA gérés.

³ Dont les personnes impliquées dans la relation commerciale et qui pourraient de part une situation de conflit d'intérêts être amenées à agir d'une manière contraire à l'intérêt du client.

Le montant total des rémunérations brutes versées en 2024 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- o Preneurs de risque : 1 047 777 euros
- o Non-preneurs de risque : 382 807 euros

Il est à souligner que les rémunérations des gérants de TALENCE PATRIVAL ne sont pas basées sur les performances des fonds ; leur système de rémunération est fixe, aucun bonus, ni octroi de part de fonds relatif aux performances. Les éventuelles primes discrétionnaires versées à l'équipe de gestion ne prennent ainsi pas en compte la performance financière mais la fidélisation de la clientèle sur la durée et la progression globale des encours sous gestion.

Méthode de calcul du risque global

Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Rappel des principaux risques

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection. Le profil de risque est identique à celui du fonds maître, MONETA MULTI CAPS.

- **Risque actions :**

Le fonds est investi au minimum à 75% minimum en actions, la valeur du fonds peut baisser significativement si les marchés actions baissent. Les marchés actions ont subi par le passé et ont toutes les chances de subir à l'avenir des fluctuations amples. L'investissement en actions, et donc dans le fonds Moneta Multi Caps, est donc un investissement par nature risqué.

- **Risque de perte en capital :**

Le fonds ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

- **Risque lié à la surexposition du fonds :**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, la surexposition du fonds pourra être de 50% maximum de son actif, pouvant ainsi porter à 150% l'exposition globale du fonds. Le fonds pourra ainsi amplifier les mouvements de marché et par conséquent, sa valeur liquidative est susceptible de baisser de manière plus importante que le marché. Cette surexposition ne sera toutefois pas systématiquement utilisée. Cette utilisation sera laissée à la libre appréciation du gérant.

- **Risque de crédit :**

Le risque de défaillance correspond au risque de l'émetteur privé, conduisant celui-ci à un défaut de paiement, du fait de la mauvaise situation financière dans laquelle il se trouve, ce qui peut entraîner une perte de la valeur liquidative.

- **Risque de taux :**

Le fonds peut investir en obligations. La hausse des taux d'intérêt peut entraîner la baisse de la valeur des obligations, et donc la baisse de la valeur du fonds.

- **Risque de change :**

Le fonds peut investir dans des instruments libellés dans des devises étrangères hors Zone euro. Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. Le risque de change est limité à 30% maximum de l'actif net du fonds.

- **Risque de durabilité :**

Evènement ou situation dans le domaine social, environnemental ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements du fonds.

Gestion des risques liés aux activités

Conformément aux dispositions de l'Article 9 de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « directive AIFM ») et aux articles 12 à 15 du Règlement délégué (UE) n°231/2013 du 19 décembre 2012 (dit « règlement délégué AIFM »), pour couvrir ces risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités, TALENCE PATRIVAL dispose de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité civile.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FRAIS (SCHEMA MAITRE-NOURRICIER)

Dernière information disponible relative aux frais directs et indirects du fonds nourricier

- o Frais directs du FCP (au 30/09/2025, base actif net) : 0,90%*
- o Frais indirects du FCP (au 31/12/2025) : 1,50%**

* Ces frais correspondent aux frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation du FCP ainsi qu'à la commission de surperformance éventuellement perçue.

** Ces frais correspondent aux frais supportés par le FCP en investissant dans le fonds maître, (« MONETA MULTI CAPS »).

Rappel des frais totaux du fonds nourricier et du fonds maître

Libellé	Taux 30/09/2025
Fonds nourricier : PATRIVAL MONETA EUROPE - FR0013313178	
Commission de souscription (taux maximum)	2,00%
Commission de rachat (taux maximum)	Néant
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	0,90%
Frais indirects	1,50%
Commission de mouvement	Néant
Commission de surperformance	Néant
Fonds maître : MONETA MULTI CAPS - FR0010298596	
Commission de souscription (taux maximum)	1,00%
Commission de rachat (taux maximum)	Néant
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	1,50%
Frais indirects	Néant
Commission de mouvement	Néant
Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indice CAC All-Tradable dividendes nets réinvestis

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les derniers documents réglementaires, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés, le Règlement, le dernier Rapport Annuel, le dernier Rapport périodique ainsi que la dernière Valeur Liquidative et les données relatives aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de la Société de Gestion, à l'adresse suivante : TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes,

29 bis Avenue de la Marne, 59290 Wasquehal, ou sur le site internet de la société de gestion : www.talence-patrival.fr

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Information pour les « US Persons » : Ce fonds n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, ce fonds ne peut non plus être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux « U.S. Persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

INFORMATIONS PERIODIQUES AU TITRE DU REGLEMENT SFDR



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

INFORMATIONS PÉRIODIQUES AU TITRE DU RÈGLEMENT SFDR

Informations périodiques requises pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : PATRIVAL MONETA EUROPE

Identifiant d'entité juridique : 969500FVRVT2XCL4JD03

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **20%** d'investissements durables

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : __%

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Il est rappelé que PATRIVAL MONETA EUROPE est un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum 100% en parts C du fonds maître MONETA MULTI CAPS (FR0010298596, 9695009SNIBQBZG85J53 – ci-après, le « Fonds Maitre »). La stratégie extra-financière de PATRIVAL MONETA EUROPE réplique en ce sens celle du Fonds Maitre.

Le Fonds Maitre privilégie les émetteurs qui sont de bons élèves sur les sujets environnementaux, sociaux ou les deux, sans viser une thématique spécifique. L'équipe de gestion de Moneta AM a une vision d'ensemble des sujets environnementaux et sociaux et s'attache à mieux représenter au sein du Fonds les sociétés qui s'illustrent positivement sur ces enjeux.

Dans cet état d'esprit, au cours de l'année comptable 2024/2025 (du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025), le Fonds Maitre a cherché à promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« caractéristiques E/S ») suivantes :

- **Prise en compte des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)** des sociétés grâce à **l'intégration de l'ESG dans l'analyse fondamentale**, au travers d'un système de notation ESG des sociétés, développé par Moneta AM et intitulé « Moneta VIDA ». Afin de systématiser cette intégration, la notation « Moneta VIDA » devait couvrir une proportion minimale des sociétés bénéficiaires d'investissements.
- **Prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN)** : il s'agit des incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces PIN sont prises en compte au niveau des sociétés étudiées par l'Equipe de Gestion : certains indicateurs des PIN sont directement intégrés dans le système de notation ESG « Moneta VIDA », alimentant ainsi l'analyse extra-financière/ESG. Par ailleurs, les notations VIDA sont rapprochées a posteriori des PIN afin de contrôler le bien-fondé des notations retenues par l'Equipe de Gestion.
- **Sélection de valeurs orientée vers des sociétés présentant des profils ESG de meilleure qualité relativement à la moyenne du marché** (représenté par l'« Indice de référence VIDA » retenu, le **SBF 120**) grâce à la mise en place d'un objectif extra-financier au niveau du portefeuille : le Fonds Maitre visait une note ESG (« Moneta VIDA ») supérieure à celle de son Indice de référence VIDA. Il est important de noter que l'Indice de référence VIDA ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération et n'est pas aligné sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds Maitre.
- **Engagement d'une proportion minimale d'investissements durables** ayant un objectif environnemental (sans que cela constitue un objectif d'investissement durable à l'échelle du Fonds Maitre, au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR).
- **Poursuite d'une politique d'exclusions** : il peut s'agir 1) d'exclusions sectorielles basées sur des convictions environnementales ou sociales, 2) d'exclusions de sociétés ne respectant pas certaines conventions internationales ou encore 3) d'exclusions basées sur des controverses graves et avérées. Ces exclusions sont mises en place afin de promouvoir certains standards environnementaux et sociaux.
- **Règles d'engagement actionnarial claires** (dialogue régulier avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, votes en Assemblées Générales, suivi ordonné des controverses, etc.) : elles participent notamment à faire de Moneta AM un investisseur actif et vigilant à l'application de bonnes pratiques de Gouvernance. L'équipe de gestion de Moneta AM a pour but d'exercer son droit de vote aussi souvent que possible¹ ; dans cet état d'esprit, hormis les situations où l'exercice des droits de vote pose une difficulté,

l'équipe de gestion de Moneta AM s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés dans lequel le Fonds Maître est investi en appliquant les consignes de votes décidées par Moneta AM².

¹ Exemples (liste non exhaustive) : coût prohibitif au regard de l'emprise dans le capital de la société concernée, impossibilité physique de participer à l'Assemblée Générale dans une juridiction n'autorisant pas le vote électronique.

² Voir la Politique de vote de Moneta AM pour obtenir le détail des consignes de vote.

Pour rappel, voici les six objectifs d'investissement durable établis par l'Article 9 du Règlement 2020/852 (Règlement Taxonomie) :

- 1) Atténuation du changement climatique
- 2) Adaptation au changement climatique
- 3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- 4) Transition vers une économie circulaire
- 5) Prévention et réduction de la pollution
- 6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Moneta AM a mis en place plusieurs indicateurs permettant de vérifier la réalisation des caractéristiques E/S du Fonds Maître. Sont présentés ci-dessous les résultats de cette démarche.

a) Analyse ESG des émetteurs : système de notation ESG propriétaire « Moneta VIDA »

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la note VIDA du Fonds Maître et de la note VIDA de l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, le Fonds Maître a maintenu une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA.

Note VIDA	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps	3,32	3,32	3,26	3,30
Indice de référence VIDA	3,22	3,21	3,23	3,22
% écart Fonds vs. Indice	+3%	+2%	+1%	+2%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle des taux de couverture de la notation VIDA des investissements du Fonds et des actifs composant l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, les taux de couverture ont dépassé les seuils fixés, à savoir : un taux de couverture supérieur à 90% pour les actions de grandes capitalisations (Large Caps, dont la capitalisation boursière est supérieure à dix milliards d'euros) et un taux de couverture supérieur à 75% pour les petites et moyennes capitalisations (Small & Mid Caps, dont la capitalisation boursière est inférieure à dix milliards d'euros).

Taux de couverture	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps				
Large Caps	100%	100%	100%	100%
Small & Mid Caps	80,0%	84,7%	87,1%	89,4%
Indice de référence VIDA				
Large Caps	100%	100%	100%	100%
Small & Mid Caps	97,6%	98,5%	97,6%	97,2%

Le respect de ces contraintes a permis à l'équipe de gestion de Moneta AM de prendre en considération les critères ESG dans l'étude des sociétés bénéficiaires d'investissements (respect d'un taux de couverture) et à orienter les décisions de gestion afin de sélectionner des sociétés présentant un meilleur profil ESG que la moyenne du marché représentée par l'Indice de référence VIDA retenu. Pour rappel, cet indice ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération et n'est pas aligné sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds Maître.

b) Prise en compte des Principales Incidences Négatives

Le Fonds Maître a bien pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, que ce soit en intégrant certains des indicateurs relatifs à ces incidences au sein de la grille de notation « Moneta VIDA », en contrôlant a posteriori les notations au regard des PIN ou au travers de sa politique d'exclusion.

Davantage de détails sont disponibles dans la rubrique consacrée aux principales incidences négatives.

c) Investissements durables réalisés par le Fonds Maître

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la proportion d'investissements durables réalisés par le Fonds Maître, ainsi que l'objectif en vigueur à chaque fin de trimestre. Le Fonds Maître a bien respecté son engagement pris en matière d'investissements durables au cours de l'année 2024/2025.

Proportion d'investissements durables	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps	56,2%	49,1%	49,6%	51,4%
Seuil minimum en place	20%	20%	20%	20%
Ecart Fonds – Seuil minimum	+36,2	+29,1	+29,6	+31,4

d) Exclusions

Pour rappel, le Fonds Maître exclut de son univers d'investissement les sociétés dont l'activité comporte les caractéristiques suivantes³ :

- Exposition aux armes controversées
- Exposition au tabac
- Exposition au charbon
- Hydrocarbures non-conventionnels
- Transgression grave et avérée de l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU)
- Controverses graves et avérées et sur lesquelles Moneta AM a fait le choix de ne plus investir

³ De plus amples détails sur les seuils retenus au niveau de chaque exclusion sont disponibles au sein de la Politique relative aux exclusions (voir site Internet de Moneta AM - rubrique « Documentation ESG »).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds Maître à des sociétés qui comportent les caractéristiques présentées ci-dessus. Tout au long de l'année comptable 2023/2024, le Fonds Maître a bien respecté la bonne application de la politique d'exclusion en place : cela a permis au Fonds Maître de limiter son exposition à des sociétés ayant des impacts négatifs sensibles sur les facteurs de durabilité.

% d'exposition	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Armes controversées	0%	0%	0%	0%
Tabac	0%	0%	0%	0%
Charbon	0%	0%	0%	0%
Hydrocarbures non-conventionnels	0%	0%	0%	0%
Huile de palme	0%	0%	0%	0%
Transgression PMNU	0%	0%	0%	0%
Controverses graves et avérées	0%	0%	0%	0%

e) Engagement actionnarial

Pour rappel, l'équipe de gestion de Moneta AM a pour but d'exercer son droit de vote aussi souvent que possible ; dans cet état d'esprit, hormis les situations où l'exercice des droits de vote pose une difficulté, l'équipe de gestion de Moneta AM s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés dans lequel le Fonds Maître est investi en appliquant les consignes de votes décidées par Moneta AM.

Le Fonds Maître a voté à 97% des assemblées générales sur l'année comptable 2024/2025.

Nous n'avons pas voté pour 2 sociétés. Pour Adler, il s'agit de problèmes techniques liés au fait que notre sous-dépositaire ne prenait pas en compte ces Assemblées Générales ce qui rendait le vote techniquement difficile. Pour DSV, nous avons voté trop tardivement. Nous tâchons chaque année d'améliorer notre démarche et nos procédures de vote afin de limiter ce type de manquement.

En dehors de l'exercice des droits de vote, l'équipe de gestion de Moneta AM a maintenu des contacts réguliers tout au long de l'année avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, en rencontrant les équipes de direction de ces sociétés lors de réunions d'analystes (suite à des publications de résultats par exemple) et lors de conférences. Lors de ces rencontres, quand cela s'est avéré pertinent, les Analystes ont eu l'occasion d'interroger les sociétés sur les critères ESG afin d'approfondir leurs analyses.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

a) Analyse ESG des émetteurs : système de notation ESG propriétaire « Moneta VIDA »

Tout au long de l'année 2023/2024, le Fonds Maître avait maintenu une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA.

Note VIDA	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Moneta Multi Caps	3,32	3,22	3,28	3,26
Indice de référence VIDA	3,21	3,17	3,18	3,20
% écart Fonds vs. Indice	+3%	+2%	+3%	+2%

Tout au long de l'année 2023/2024, les taux de couverture avaient dépassé les seuils fixés à savoir : un taux de couverture supérieur à 90% pour les grandes capitalisations et un taux de couverture supérieur à 75% pour les petites et moyennes capitalisations.

Taux de couverture	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Moneta Multi Caps				
Large Caps	97,8%	100%	100%	100%
Small & Mid Caps	83,5%	92,3%	92,8%	89,7%
Indice de référence VIDA				
Large Caps	98,4%	100%	100%	100%
Small & Mid Caps	75,8%	95,8%	96,5%	97,9%

b) Prise en compte des Principales Incidences Négatives

Le Fonds Maître avait bien pris en compte en 2023/2024 les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, que ce soit en intégrant des indicateurs relatifs à ces incidences au sein de la grille de notation « Moneta VIDA » ou au travers de sa politique d'exclusion.

c) Investissements durables réalisés par le Fonds Maître

Le Fonds Maître avait également respecté son engagement pris en matière d'investissements durables au cours de l'année comptable 2023/2024.

Proportion d'investissements durables	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Moneta Multi Caps	32,8%	38,6%	41,2%	50,0%
Seuil minimum en place	20%	20%	20%	20%
Ecart Fonds – Seuil minimum	+12,8	+18,6	+21,2	+30,0

d) Exclusions

Tout au long de l'année comptable 2023/2024, le Fonds Maître avait bien respecté la bonne application de la politique d'exclusion en place.

% d'exposition	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Armes controversées	0%	0%	0%	0%
Tabac	0%	0%	0%	0%
Charbon	0%	0%	0%	0%
Hydrocarbures non-conventionnels	0%	0%	0%	0%
Huile de palme	NA	NA	NA	0%
Transgression PMNU	0%	0%	0%	0%
Controverses graves et avérées	0%	0%	0%	0%

e) Engagement actionnarial

Le Fonds avait voté à 94% des assemblées générales sur l'année comptable 2023/2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds Maître a pour objectif de détenir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental (dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE). Le Fonds Maître ne vise pas d'objectif environnemental spécifique (parmi les 6 objectifs présentés au sein du Règlement Taxonomie présentés précédemment) et recherche avant tout des sociétés pouvant contribuer à la préservation du climat, à l'économie circulaire et/ou au maintien de la biodiversité, sans prioriser spécifiquement l'un de ces enjeux, et en étant attentif à l'obtention de résultats concrets (que ce soit au travers des produits vendus ou via les plans d'action mis en place en interne). L'équipe de gestion de Moneta AM estime donc que les sociétés qualifiées d'investissements durables ont ainsi contribué à l'atteinte d'un objectif environnemental. On retrouve parmi ces sociétés des développeurs d'énergies renouvelables, des sociétés proposant des produits économes en énergie ou des sociétés participant au verdissement de l'économie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les Principales Incidences Négatives ont été pris en compte⁴ : 1) à l'échelle de chaque société, en confrontant les indicateurs des incidences négatives a) aux notations VIDA et b) aux résultats des étapes 2 et 3 de la méthodologie « investissement durable », pour valider dans les deux cas la cohérence des évaluations. 2) à l'échelle du Fonds Maître, dans le calcul agrégé de chaque indicateur : cette mesure permet de qualifier l'impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité et d'en suivre l'évolution.

⁴ L'ensemble des PIN du tableau I de l'annexe 1 (du Règlement délégué (UE) 2022/1288) ont été pris en compte ainsi que le PIN 4 du tableau II « Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone » et également le PIN 17 du tableau III « Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption »

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La violation d'un des principes directeurs (OCDE ou Nations Unies) disqualifie d'emblée la société concernée du périmètre des investissements durables : la conformité aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies est un indicateur d'incidence négative pris en compte et intégré au contrôle de cohérence de la notation VIDA effectué par l'équipe (cf. point précédent). S'agissant du Pacte Mondial des Nations Unies, une exclusion de l'univers d'investissement est en place en cas de transgression grave et avérée d'un des principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.



Le produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds Maître a pris en considération les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité.

La notation « Moneta VIDA » intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives : par exemple, la notation comprenait des indicateurs liés au climat (validation du plan de réduction des émissions carbone par le SBTi ou intensité carbone par exemple) ou liés aux questions sociales et de personnel (mixité au sein des organes de direction par exemple). Ces indicateurs alimentent le jugement des Analystes sur le profil ESG des sociétés et participent ainsi à la formation de la note VIDA. Concrètement et à titre d'exemple, une société présentant une empreinte carbone significative (relativement à notre univers d'investissement) voit sa note Environnementale impactée défavorablement. Par transparence, si cette société est présente au sein du portefeuille, la note VIDA du Fonds Maître est également impactée défavorablement.

Pour rappel, le Fonds Maître a pour objectif de maintenir une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA : dans le cas de figure présenté, pour maintenir un écart stable entre la note VIDA du Fonds Maître et la note VIDA de l'Indice de référence VIDA, l'équipe de gestion est contrainte de réaliser un arbitrage afin de compenser la variation engendrée par l'intégration de l'incidence négative dans la formation de la note VIDA. En ce sens, le Fonds Maître prend en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le process de gestion.

On rappelle que toute incidence majeure identifiée influence également la réflexion autour de la valorisation. La valorisation et le profil ESG (étudié via la note VIDA) sont deux critères de sélection des sociétés bénéficiaires d'investissements.

Postérieurement à la notation VIDA réalisée sur chaque société, les notes VIDA retenues par l'équipe de gestion sont comparées aux indicateurs des PIN. Cet exercice de contrôle permet de détecter de potentielles anomalies (i.e. note trop élevée qui ne tiendrait pas compte des PIN) et ainsi d'affiner notre notation pour s'assurer de sa cohérence sur l'ensemble des sociétés notées par l'équipe de gestion.

Par ailleurs, certains indicateurs sont pris en compte au sein de notre politique d'exclusion : par exemple, une exclusion sur les sociétés exposées aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques) est appliquée par le Fonds Maître et toute société transgressant de manière grave et avérée l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies est également placée sur une liste d'exclusion. Cette stratégie d'exclusion permet également de prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le process de gestion.

Pour finir, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sont agrégés au niveau du Fonds Maître : ces données sont communiquées annuellement au titre de l'année civile passée, au plus tard le 30 juin, et sont mises à disposition sur le site internet de Moneta.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous présente les quinze investissements les plus importants du Fonds Maître à la fin de la période de revue, soit au 30 septembre 2025.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} octobre 2022 au 29 septembre 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UCB BE0003739530	Santé	6,2%	Belgique
Airbus NL0000235190	Industrie	5,2%	France
LVMH FR0000121014	Consommation discrétionnaire	5,0%	France
Ayvens FR0013258662	Industrie	4,1%	France
Schneider FR0000121972	Industrie	4,0%	France
Peugeot Invest FR0000064784	Finance	3,4%	France
Elis FR0012435121	Industrie	3,2%	France
Unibail FR0013326246	Immobilier	3,1%	France
Technip Energies NL0014559478	Energie	3,0%	France
Sanofi FR0000120578	Santé	2,9%	France
BNP Paribas FR0000131104	Finance	2,9%	France
Compagnie de l'Odéon FR0000062234	Industrie	2,6%	France
Safran FR0000073272	Industrie	2,5%	France
Société Générale FR0000130809	Finance	2,4%	France
Alten FR0000071946	Technologies de l'information	2,2%	France

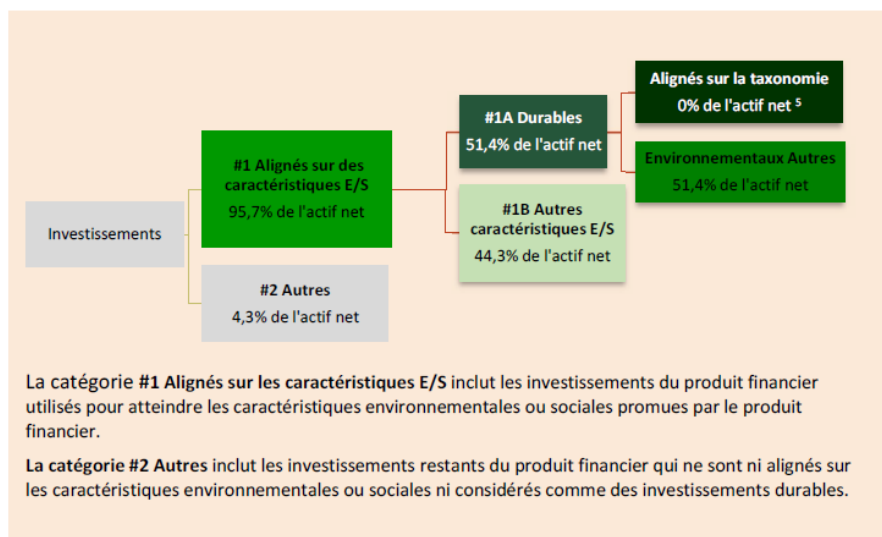
Nous avons retenu (1) la classification sectorielle GICS (Global Industry Classification Standard) pour définir le secteur d'appartenance des investissements et (2) le pays du siège social d'immatriculation pour définir le pays d'appartenance des investissements.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



NB : l'allocation des actifs est présentée au 30 septembre 2025⁵.

⁵ Par souci de clarté et pour ne pas venir en déduction de la case « environnementaux autres », nous affichons un pourcentage d'investissements alignés avec la taxonomie de 0%. Notre pourcentage d'investissements alignés à la taxonomie en termes de chiffre d'affaires était en réalité de 10,7% au 30 septembre 2025.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous présente les expositions sectorielles du Fonds Maître (selon la classification GICS) ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles à la fin de la période de revue, soit au 30 septembre 2025.

Secteurs	(% de l'actif net)
Industrie	36,5%
Finance	15,9%
Santé	11,7%
Technologies de l'information	5,5%
Consommation discrétionnaire	5,5%
Energie	5,4%
Services aux collectivités	4,9%
Immobilier	4,5%
Bien de consommation de base	4,3%
Télécommunication	2,7%
Matériaux	1,3%
TOTAL	98,2%
Exposition aux combustibles fossiles	9,3%

L'exposition aux combustibles fossiles⁶ comprend toutes les sociétés (en pourcentage de l'actif net) qui tirent des revenus (i.e. dès le premier euro de chiffre d'affaires) de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles. Pour calculer cette exposition, nous avons tiré nos données des rapports annuels des sociétés et procédé, quand nécessaire, à des estimations basées sur nos connaissances des sociétés.

⁶ Entendus comme les sources d'énergie non renouvelables basées sur le carbone telles que les combustibles solides, le gaz naturel et le pétrole.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de l'année comptable 2024/2025, le Fonds Maître ne s'est pas fixé d'engagement en termes de proportion minimale d'investissements durables (équivalent d'une proportion minimale de 0%) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE⁷ ?

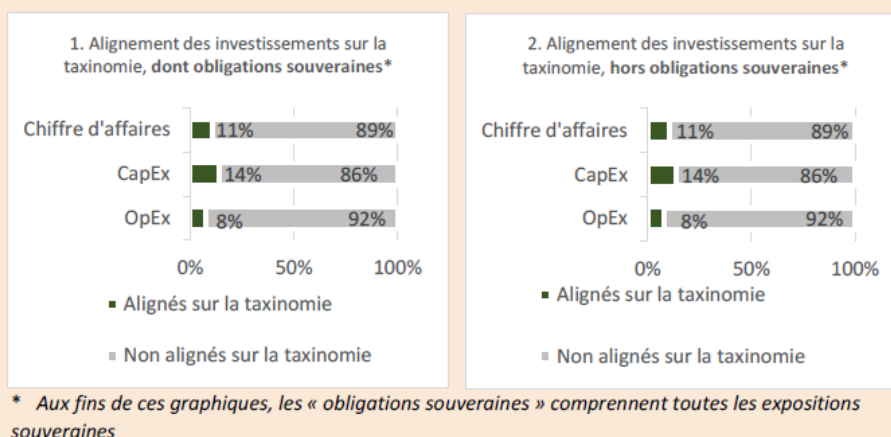
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



⁷ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la proportion d'investissements durables réalisés par le Fonds Maître, ainsi que l'objectif en vigueur à chaque fin de trimestre. Le Fonds Maître a bien respecté son engagement pris en matière d'investissements durables au cours de l'année 2024/2025.

Proportion d'investissements durables	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps	56,2%	49,1%	49,6%	51,4%
Seuil minimum en place	20%	20%	20%	20%
Ecart Fonds – Seuil minimum	+36,2	+29,1	+29,6	+31,4

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



- **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

Au cours de l'année comptable 2024/2025, le Fonds ne s'est pas fixé d'engagement en termes de proportion minimale d'investissements durables (équivalent d'une proportion minimale de 0%), y compris en ce qui concerne les investissements durables ayant un objectif social.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « #2 Autres » était constituée de trésorerie (détenue à titre accessoire ou à des fins d'équilibrage des risques) et de sociétés non couvertes par la notation ESG « Moneta VIDA » (le taux de couverture minimal décrit dans les caractéristiques E/S du Fonds Maître ayant tout de même été respecté). Par ailleurs, l'existence de listes d'exclusion permet d'assurer que les investissements du portefeuille ne sont pas concernés par des activités ayant des impacts environnementaux/sociaux sensiblement négatifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour atteindre les caractéristiques E/S, l'équipe de gestion de Moneta AM s'est assurée de respecter les différentes contraintes fixées : (1) notation VIDA du Fonds Maître supérieure à celle de l'Indice de référence VIDA, (2) taux de couverture minimal de la notation VIDA, (3) maintien d'une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental (non aligné avec la taxonomie de l'UE), (4) respect des critères fixés dans la politique d'exclusion et (5) voter aux assemblées générales des sociétés bénéficiaires d'investissements aussi souvent que possible (des précisions sont apportées à la page 2 de ce document).

Les contraintes 1, 2 et 3 sont directement implémentées au sein de nos outils de gestion de portefeuille et de passage d'ordre ce qui permet un suivi automatisé et quotidien. Concrètement, l'outil de gestion de portefeuille nous permet de connaître à tout instant la note VIDA du Fonds Maître, la note VIDA de l'Indice de référence VIDA, le taux de couverture de la notation VIDA ainsi que la proportion d'investissements durables au sein du Fonds Maître.

La contrainte 4 est paramétrée dans nos outils de gestion de portefeuille et de passage d'ordre : cela nous permet de vérifier sa bonne exécution à chaque passage d'ordre par le Gérant. Ainsi, les sociétés qui seraient présentes sur des listes d'exclusion paramétrées au sein de nos outils ne peuvent pas être traitées par le Fonds Maître (sauf éventuellement dans la phase de désinvestissement). L'équipe de gestion de Moneta AM est par ailleurs informée des éléments constituant la politique d'exclusion de Moneta AM : au cours de son travail de recherche, elle s'assure ainsi que les sociétés susceptibles d'être bénéficiaires d'investissements respectent les critères fixés par la politique d'exclusion. Enfin, en ce qui concerne la contrainte 5, la liste des sociétés dans lesquelles Moneta AM est actionnaire est mise à jour trimestriellement dans la base ISS (mensuellement pendant le deuxième trimestre qui comporte plus d'assemblées générales), afin que les analystes/gérants reçoivent les alertes de participation aux assemblées générales. Un rappel des prochaines assemblées générales est envoyé chaque semaine. Le respect de notre politique de vote est un point clé de notre politique d'engagement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le Fonds Maître.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la note VIDA du Fonds Maître et de la note VIDA de l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, le Fonds Maître a maintenu une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Note VIDA	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps	3,32	3,32	3,26	3,30
Indice de référence VIDA	3,22	3,21	3,23	3,22
% écart Fonds vs. Indice	+3%	+2%	+1%	+2%

Pour rappel, « l'Indice de référence VIDA » est le SBF 120.

**CERTIFICATION DONNEE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal



PATRIVAL MONETA EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

PATRIVAL MONETA EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
PATRIVAL SA
Parc des Trois Chênes
29 bis, avenue de la Marne
59290 WASQUEHAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier PATRIVAL MONETA EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	12 132 695,75	10 475 875,44
OPCVM	12 132 695,75	10 475 875,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	12 132 695,75	10 475 875,44
Créances et comptes d'ajustement actifs	48 757,47	57 356,32
Comptes financiers	82 417,28	0,00
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	131 174,75	57 356,32
Total de l'actif I+II	12 263 870,50	10 533 231,76

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	10 292 398,70	10 238 133,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 934 051,84	268 848,98
Capitaux propres I	12 226 450,54	10 506 982,96
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	12 226 450,54	10 506 982,96
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	37 419,96	24 435,88
Concours bancaires	0,00	1 812,92
Sous-total autres passifs IV	37 419,96	26 248,80
Total Passifs : I+II+III+IV	12 263 870,50	10 533 231,76

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	752,61
Sous-total produits sur opérations financières	0,00	752,61
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-447,48	-26,75
Sous-total charges sur opérations financières	-447,48	-26,75
Total revenus financiers nets (A)	-447,48	725,86
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	97 167,62	95 009,32
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-99 375,97	-97 168,67
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 208,35	-2 159,35
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-2 655,83	-1 433,49
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1,67	33,07
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-2 657,50	-1 400,42
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	241 547,16	121 180,97
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00	0,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	241 547,16	121 180,97
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	2 687,05	-2 064,38
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	244 234,21	119 116,59

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 702 421,93	159 608,65
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 702 421,93	159 608,65
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-9 946,80	-8 475,84
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 692 475,13	151 132,81
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 934 051,84	268 848,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

PATRIVAL MONETA EUROPE est un fonds nourricier de MONETA MULTI CAPS (fonds maître).

L'objectif de gestion de PATRIVAL MONETA EUROPE est identique à celui de son fonds maître, diminué des frais de gestion du nourricier. Ainsi la performance du Fonds sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais.

L'objectif de gestion de son maître est de surperformer le marché des actions sur le long terme (durée de placement recommandée : 5 ans) ce qui revient à rechercher une valorisation du Fonds supérieure à celui du marché des actions en rythme annuel moyen sur longue période. La performance du marché actions sera mesurée par l'indice CAC All-tradable dividendes réinvestis nets (ex-SBF 250).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net en EUR	9 587 637,86	7 671 041,13	10 655 142,58	10 506 982,96	12 226 450,54
Nombre de titres	72 606	66 295	81 276	78 095	76 500
Valeur liquidative unitaire	132,05	115,71	131,09	134,54	159,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,36	4,69	1,18	1,52	3,19
Capitalisation unitaire sur revenu	0,09	-0,03	-0,01	-0,01	-0,03

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion financière et les frais de gestion externes à la Société de Gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction (gestion, commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats...). Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement, qui le cas échéant peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;

- des commissions de mouvement facturées au FCP.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,90% TTC maximum par an
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	Sur la valorisation de l'OPC sous-jacent	1,50% TTC maximum
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant, sauf éventuels droits d'entrée ou de sortie
Commission de sur performance	Actif net	Néant

(*) Lorsque le fonds nourricier investira dans le fonds maître, le montant des frais indirects (correspondant aux frais de gestion du gestionnaire financier, hors autres frais administratifs et d'exploitation) s'élèvera à 1,50% TTC maximum.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PATRIVAL MONETA EUROPE	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	10 506 982,96	10 655 142,58
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	881 437,88	370 821,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 103 283,56	-798 337,28
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 655,83	-1 433,49
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	241 547,16	121 180,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 702 421,93	159 608,65
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	12 226 450,54	10 506 982,96

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	5 796	881 437,88
Parts rachetées durant l'exercice	-7 391	-1 103 283,56
Solde net des souscriptions/rachats	-1 595	-221 845,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76 500	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PATRIVAL MONETA EUROPE FR0013313178	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 226 450,54	76 500	159,82

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	82,42	0,00	0,00	0,00	82,42
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	82,42

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	82,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	82,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010298596	MONETA MULTI CAPS PART C	MONETA ASSET MANAGEMENT	Actions Euro	France	EUR	12 132 695,75
Total						12 132 695,75

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	2 352,45
	Rétrocession de frais de gestion	46 405,02
Total des créances		48 757,47
Dettes		
	Rachats à payer	9 880,29
	Frais de gestion fixe	27 539,67
Total des dettes		37 419,96
Total des créances et des dettes		11 337,51

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	99 375,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	97 167,62

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-2 657,50	-1 400,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-2 657,50	-1 400,42
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 657,50	-1 400,42

Part PATRIVAL MONETA EUROPE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-2 657,50	-1 400,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 657,50	-1 400,42
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 657,50	-1 400,42
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 657,50	-1 400,42
Total	-2 657,50	-1 400,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	78 095
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	244 234,21	119 116,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	244 234,21	119 116,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	244 234,21	119 116,59

Part PATRIVAL MONETA EUROPE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	244 234,21	119 116,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	244 234,21	119 116,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	244 234,21	119 116,59
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	244 234,21	119 116,59
Total	244 234,21	119 116,59
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	78 095
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			12 132 695,75	99,23
OPCVM			12 132 695,75	99,23
Gestion collective			12 132 695,75	99,23
MONETA MULTI CAPS PART C	EUR	28 080,3938	12 132 695,75	99,23
Total			12 132 695,75	99,23

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	12 132 695,75
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	131 174,75
Autres passifs (-)	-37 419,96
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	12 226 450,54

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PATRIVAL MONETA EUROPE	EUR	76 500	159,82

RAPPORT ANNUEL DU FONDS MAITRE MONETA MULTI CAPS



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Moneta Asset Management

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris

Moneta Multi Caps

SFDR – Article 8

Rapport de gestion de l'exercice au 30 septembre 2025

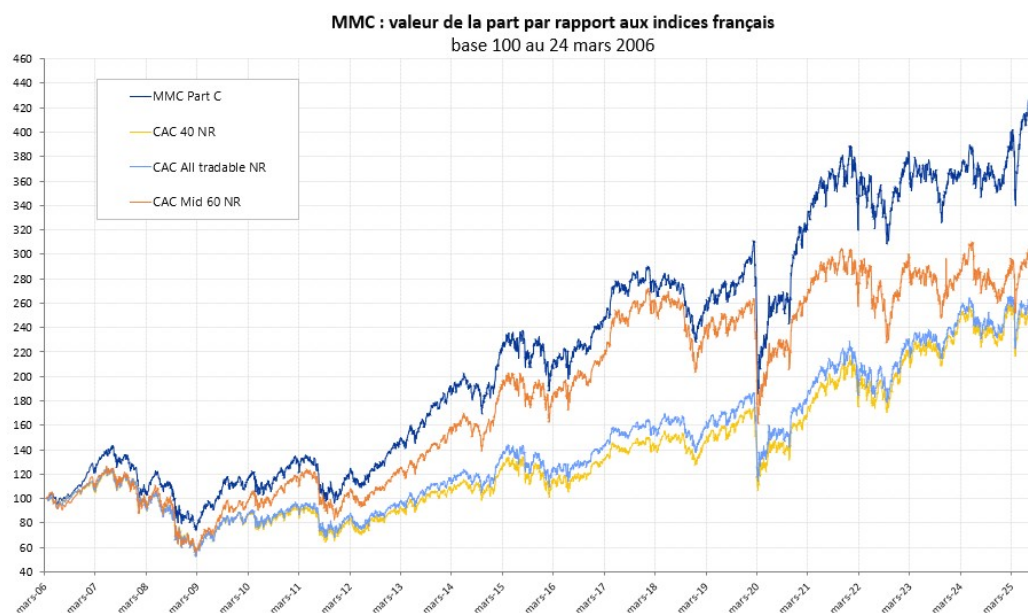
Points saillants du 19^{ème} exercice (du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025) :

- Hausse de 18,7% des parts C et D sur l'exercice à respectivement 432,07 € et 345,53 € (incluant le dividende de 9,15 € versé le 6 décembre 2024).
- Hausse de 332% depuis le lancement en mars 2006 (part C).
- TRI annuel de 7,8% pour une souscription le 24 mars 2006, lors du lancement du fonds.
- Encours de 1 589 millions €, contre 1 755 millions € en début d'exercice.

Hausse des parts sur l'exercice : +18,7%

Avec une hausse de 18,7% sur l'exercice, Moneta Multi Caps « MMC » (part C) surperforme son indice de référence, le CAC All Tradable NR (dividendes réinvestis), qui progresse de 6,3% sur l'exercice ; MMC surperforme également le CAC 40 NR (6,0% sur la période) ainsi que le CAC Mid 60 NR (6,3% sur la période).

MMC continue de conserver son avance sur tous les indices dividendes réinvestis, avance constatée depuis son lancement en mars 2006 :



Le fonds MMC et les indices 'NR' [Net Return] sont capitalisés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Rapport annuel « MMC » 2024-25

FCP Moneta Multi Caps (Code ISIN PART C : FR0010298596 – PART D : FR0011495951 – PART S : FR0010514315)

Les principaux risques auxquels s'exposent les porteurs sont :

- *Le risque actions : le fonds est investi au minimum à 75% en actions. La valeur du fonds peut baisser significativement en cas de baisse du marché actions. Les marchés d'actions ont subi par le passé et ont toutes les chances de subir à l'avenir des fluctuations amples. L'investissement en actions, et donc dans le fonds Moneta Multi Caps, est un investissement par nature risqué.*
- *Le risque de perte en capital : le fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni protection. Il est très possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.*

Les risques accessoires sont décrits dans le prospectus du fonds disponible sur www.moneta.fr ou sur simple demande.

La performance de MMC depuis son lancement est attribuable à la sélection des actions en portefeuille et non à des paris sur l'évolution du marché.

Moneta Asset Management

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris

Les 15 premières lignes représentent 53% du portefeuille à fin septembre 2025

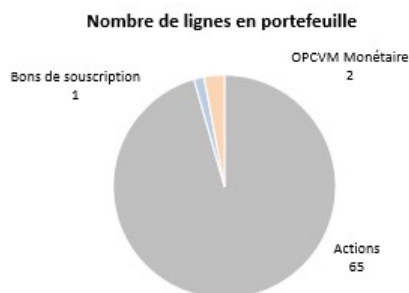
Lignes	% du fonds	Date de début de la ligne	Capi. fin trim. (millions €)	Catégorie	Note VIDA* (notes de 0 à 5)
UCB	6,2%	janv. 2024	> 5000	Belgique / Large	4,0
AIRBUS	5,2%	nov. 2011	> 5000	France / Large	2,6
LVMH	5,0%	janv. 2019	> 5000	France / Large	2,7
AYVENS	4,1%	juin 2017	> 5000	France / Mid	3,0
SCHNEIDER	4,0%	2013	> 5000	France / Large	4,0
PEUGEOT INVEST	3,4%	mai 2008	1000 < 5000	France / Small	3,1
ELIS	3,2%	juil. 2020	> 5000	France / Mid	3,6
UNIBAIL	3,1%	févr. 2024	> 5000	France / Large	3,6
TECHNIP ENERGIES	3,0%	mars 2018	> 5000	France / Large	4,0
SANOFI	2,9%	juin 2006	> 5000	France / Large	3,4
BNP PARIBAS	2,9%	mars 2008	> 5000	France / Large	3,0
COMPAGNIE DE L'ODET	2,6%	juil. 2006	> 5000	France / Small	2,1
SAFRAN	2,5%	nov. 2016	> 5000	France / Large	3,0
SOCIETE GENERALE	2,4%	mars 2008	> 5000	France / Large	3,3
ALTEN	2,2%	juin 2013	1000 < 5000	France / Mid	3,0

***Moneta VIDA** (pour *V*alorisation des *I*ndicateurs de *D*urabilité de l'*A*ctivité) système de notation ESG propriétaire, allant de 0 (très mauvais) à 5 (très bon).

Parmi les mouvements les plus notables au cours de l'exercice écoulé, on notera :

- L'initiation de positions en LVMH, Safran, Bureau Vertitas, Canal + ou encore BAM Group et le renforcement des lignes en Airbus, Elis, UCB, Ayvens ou Unibail ;
- La cession de positions en Vivendi, Biomérieux, Air Liquide ou encore Fugro et l'allègement des lignes en Saint-Gobain, Téléperformance ou DSV.

Le portefeuille est constitué de 68 lignes, deux de moins qu'au début de l'exercice. Avec 65 lignes d'actions, le fonds est peu investi dans d'autres instruments financiers avec deux OPCVM monétaire et une ligne de bons de souscriptions.



Rapport annuel « MMC » 2024-25

FCP Moneta Multi Caps (Code ISIN PART C : FR0010298596 – PART D : FR0011495951 – PART S : FR0010514315)

Risque global

La méthode retenue pour calculer le risque global est la méthode de l'engagement.

Evolution des encours

L'encours atteint 1 589 millions € en fin d'exercice, pour 1 755 millions € au début de celui-ci, en baisse de 9,5%.

Mécanisme de liquidité

Le Fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats.

La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisés sur une même valeur liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du fonds et donc l'égalité de traitement des porteurs de parts.

Aucune activation de ce mécanisme n'a été effectuée lors de cet exercice.

Sélection des intermédiaires

Les courtiers font l'objet d'une notation interne biannuelle qui décide de l'allocation des passations d'ordre qui leur est allouée selon des critères prédéfinis.

Les critères de sélection et de notation sont :

- Utilité et qualité de la recherche.
- Qualité de la relation (service, compréhension des besoins et suivi de la relation).
- Intérêt des meetings proposés à l'équipe de gestion (avec des analystes, des experts ou les sociétés).
- Recherche de blocs et exécution (aptitude à amener des blocs, à les trouver ou à exécuter des ordres de bourse de manière soignante et adaptée au carnet d'ordre)
- Qualité de la gestion administrative des ordres

A chaque fois qu'intervient un changement significatif ayant une incidence sur la capacité du prestataire à continuer d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'OPCVM, un examen est réalisé, en plus de l'examen biannuel.

Notre processus de sélection des intermédiaires est également détaillé sur notre site internet (<https://www.moneta.fr/informations-reglementaires.html>) au même titre que notre politique de vote et le rapport de l'année précédente.

Politique de vote

Les gérants et analystes de Moneta AM opèrent un suivi rapproché des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, connaissent les stratégies des directions et les besoins des sociétés pour assurer leur développement. Ils sont par conséquent responsables des votes aux assemblées des sociétés dont ils assurent le suivi.

Moneta Asset Management

*Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris*

Cas où la société exerce ses droits de vote

Moneta a pour objectif de voter à toutes les assemblées générales des fonds pour lesquels elle est responsable de l'exercice des droits de vote et dès lors que cela est techniquement possible. Les votes sont décidés par l'analyste en charge du suivi de la société, le mieux à même de connaître ses spécificités, ses enjeux et d'établir si besoin un contact rapide et de bon niveau avec la société. Il peut s'appuyer sur le référent « exercice des droits de vote » de Moneta pour l'aider dans sa prise de décision.

Principes auxquels la société de gestion entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

Moneta AM revendique depuis sa création des actions résolues, quand la situation l'exige, en faveur d'une amélioration de la gouvernance des sociétés dans lesquels elle investit. Le vote des résolutions en assemblée s'inscrit pleinement dans cette stratégie, dont l'objectif essentiel est la préservation des intérêts à long terme des porteurs des OPCVM dont Moneta AM assure la gestion.

Une attention renforcée est portée aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance qui constituent assurément des marqueurs de performance à long terme pour les sociétés, ainsi que des critères entrants, de plus en plus souvent, directement en ligne de compte dans le contenu des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Moneta AM encourage par ailleurs les émetteurs à :

- Porter au vote des actionnaires toute décision matérielle affectant l'intérêt social de la société.
- Individualiser les résolutions, afin de ne pas mêler plusieurs sujets qui auraient mérité de faire l'objet de résolutions individuelles.
- Prendre en compte le résultat du vote des actionnaires minoritaires lors de l'application effective de résolutions ayant été adoptées grâce aux voix d'actionnaires de contrôle ou lors de futures résolutions mises aux votes de l'assemblée.

Moneta AM est particulièrement attentif aux thèmes suivants :

- Approbation des comptes ;
- Quitus aux dirigeants ;
- Affectation des résultats et rachat d'actions ;
- Commissaires aux comptes et honoraires ;
- Conventions réglementées ;
- Administrateurs et jetons de présence ;
- Rémunération des dirigeants ;
- Opérations sur le capital ;
- Modifications statutaires

Procédures destinées à déceler, prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice, par la société de gestion, de ses droits de vote

Moneta AM est détenue par des personnes physiques dont l'activité professionnelle est exclusivement dédiée à la société de gestion de portefeuille, laquelle a pour unique activité la gestion d'OPCVM. En outre, à sa connaissance, aucun des porteurs des fonds gérés par Moneta

Rapport annuel « MMC » 2024-25

FCP Moneta Multi Caps (Code ISIN PART C : FR0010298596 – PART D : FR0011495951 – PART S : FR0010514315)

AM n'est un dirigeant de société cotée représentant plus de 0,5% des encours. Si tel était le cas, cette situation ne saurait en aucun cas faire déroger Moneta AM de sa politique de vote. Les risques de conflit d'intérêts sont donc en l'espèce très faibles, voire inexistantes par la nature même de l'organisation de Moneta AM.

Mode de participation aux assemblées

Le recours aux votes par correspondance est le moyen que nous utilisons le plus fréquemment pour participer aux assemblées. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants des principales sociétés dans lesquelles nous investissons soit lors de réunions publiques (réunions « d'analystes »), soit lors d'entretiens particuliers dans nos locaux ou ceux de l'entreprise. Nous avons ainsi suffisamment d'occasions d'échanger avec les dirigeants des entreprises pour n'éprouver qu'exceptionnellement le besoin d'assister aux assemblées d'actionnaires ce qui explique que le vote par correspondance est notre moyen privilégié d'intervention.

Le compte-rendu des votes exercés est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Compte-rendu des frais d'intermédiation

Le compte-rendu des frais d'intermédiation est disponible sur le site internet : <https://www.moneta.fr/informations-reglementaires.html>

Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales et les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE)2019/2088, SFDR. Les caractéristiques sociales font par ailleurs l'objet d'une analyse particulière décrite ci-dessous.

Moneta VIDA, notre notation interne

Vous trouverez au sein de notre politique ESG les critères des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance de notre notation interne Moneta VIDA (pour Valorisation des Indicateurs de Durabilité de l'Activité). Ce document est à votre disposition sur le site internet de la société de gestion : <https://www.moneta.fr/fonds/documentation-esg>

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds

La notation ESG des entreprises fait partie intégrante du processus d'analyse des sociétés et entre en compte dans la décision de pondération des lignes dans le fonds. Ainsi, une société sur laquelle nous décelons un potentiel de hausse important et qui bénéficie d'une note Moneta VIDA élevée aura vocation à être fortement représentée dans le fonds, dans la limite de la liquidité des titres cotés de la société et des risques de l'investissement.

En ce qui concerne son impact direct sur la valorisation des sociétés, la note Moneta VIDA peut avoir, au cas par cas, une incidence directe sur les objectifs de cours des sociétés, par des hypothèses de croissance ou de prime de risque dans l'actualisation des flux financiers, des décotes sur les valorisations par somme des parties (SOP) ou par multiples.

Moneta Asset Management

*Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris*

Notre notation interne Moneta VIDA (pour Valorisation des Indicateurs de Durabilité de l'Activité), par définition, prend en compte les facteurs de durabilité.

Que ce soit concernant la dimension environnementale, sociétale ou de gouvernance, la durabilité des entreprises fait partie des critères pris en compte dans notre process d'investissement.

La Gouvernance, élément que nous jugeons central

Nous avons historiquement accordé une grande importance à la gouvernance des sociétés, ce qui fait de Moneta Asset Management l'une des sociétés de gestion les plus actives sur le sujet sur la place de Paris. La gouvernance est essentielle à la durabilité des entreprises. Les piliers retenus dans la notation de la dimension gouvernance sont l'analyse des Conseils, la rémunération de la direction, le respect des actionnaires, ainsi qu'une appréciation des sujets d'audit & de contrôle interne.

La politique ESG, la politique d'engagement ainsi que le rapport sur l'exercice de cette politique sont disponibles sur le site internet : <https://www.moneta.fr/fonds/documentation-esg>

Taxonomie

Il n'est pas garanti un niveau minimum d'investissement dans des activités alignées avec la Taxonomie, telle que définie par le Règlement (UE) 2020/852. Moneta Asset Management suit d'une part les développements réglementaires, et d'autre part, les communications des émetteurs sur leur éligibilité et, par la suite, sur leur alignement dans le cadre de sa Politique ESG. Il semble vraisemblable que ces éléments contribueront à éclairer le jugement des équipes de Moneta Asset Management sur l'univers d'investissement du fonds et permettront de définir un pourcentage minimal d'investissements dans ces activités, en particulier dès lors que des données fiables et définitives des émetteurs sur leur alignement pourront être obtenues et analysées par la Société de Gestion.

Le principe défini par la réglementation relative à la Taxonomie consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération

Moneta Asset Management a mis en place une politique et des pratiques de rémunération (la politique de rémunération) en vue d'assurer une gestion saine et efficace des risques, gérer et éviter les situations de conflits d'intérêts et les risques inconsidérés ou incompatibles avec l'intérêt des investisseurs des OPCVM sous gestion.

La montant global de la rémunération (fixe et variable) versée par Moneta Asset Management à son personnel en 2024 est de 5 193 K€. Les effectifs permanents (les « bénéficiaires » de la politique de rémunération) se portent à 32 personnes à la clôture de l'exercice

Le montant total des rémunérations fixes versées par Moneta Asset Management au cours de l'exercice 2024 s'élève à 2 473 K€, dont 1 257 K€ pour les « fonctions sensibles* » et 1 120 K€ pour les « autres fonctions ».

Rapport annuel « MMC » 2024-25

FCP Moneta Multi Caps (Code ISIN PART C : FR0010298596 – PART D : FR0011495951 – PART S : FR0010514315)

Le montant total des rémunérations variables versées par Moneta Asset Management au cours de l'exercice 2024 s'élève à 2 723 K€, dont 1 603 K€ pour les « fonctions sensibles » et 1 120 K€ pour les « autres fonctions ».

Ces rémunérations ont été versées sur la base des rémunérations arrêtées par la Direction de Moneta Asset Management.

La politique de rémunération a fait l'objet d'un examen annuel lors de la tenue du comité de rémunération en date du 20 janvier 2025. Les observations émises par ce comité ont permis de conclure au caractère adéquat de la politique de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la politique de rémunération, se rapportant aux rémunérations allouées au titre de l'année civile 2024, a également été menée par le comité de rémunération susmentionné, et conclut à son caractère satisfaisant.

Au cours de cet exercice 2024/2025, la politique de rémunération de Moneta AM n'a pas connu d'évolution significative.

* Fonctions sensibles : les fonctions sensibles correspondent à la Direction Générale, les responsables des fonctions de contrôle et les preneurs de risques à savoir les gérants, analystes gérants et analystes négociateurs

Informations destinées aux investisseurs institutionnels

La communication des informations mentionnées au I de l'article R533-16-0 du Code monétaire et financier est réalisée gratuitement et sur simple demande écrite auprès du service commercial de la société.

Romain Burnand	romain.burnand@moneta.fr
Andrzej Kawalec	andrzej.kawalec@moneta.fr
Grégoire Uettwiller	gregoire.uettwiller@moneta.fr
Raphaël Lucet	raphael.lucet@moneta.fr
Louis Renou	louis.renou@moneta.fr
Pierre Le Treize	pierre.letreize@moneta.fr
Adrien Banuls	adrien.banuls@moneta.fr
Julie Pedrosa	julie.pedrosa@moneta.fr
Augustin Afresne	augustin.afresne@moneta.fr

Nicolas Tabor	nicolas.tabor@moneta.fr
Gaetan Chamard-Bois	gaetan.chamard-bois@moneta.fr
Reine Donna Boufang	rd.boufang@moneta.fr
Salim Alaoui	salim.alaoui@moneta.fr
Hugo Thorel	hugo.thorel@moneta.fr
Sébastien Cannas	sebastien.cannas@moneta.fr
Laurent Horville	laurent.horville@moneta.fr
Julien Adam	julien.adam@moneta.fr

Moneta Asset Management

*Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris*

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Moneta Multi Caps**

Identifiant d'entité juridique : **9695009SNIBQBZG85J53**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif **environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif **social** : ____%

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **20 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ avec un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds privilégie les émetteurs qui sont de bons élèves sur les sujets environnementaux, sociaux ou les deux, sans viser une thématique spécifique. L'Equipe de Gestion a une vision d'ensemble des sujets environnementaux et sociaux et s'attache à mieux représenter au sein du Fonds les sociétés qui s'illustrent positivement sur ces enjeux.

Dans cet état d'esprit, au cours de l'année comptable 2024/2025 (du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025), le Fonds a cherché à promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« caractéristiques E/S ») suivantes :

- **Prise en compte des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)** des sociétés grâce à **l'intégration de l'ESG dans l'analyse fondamentale**, au travers d'un système de notation ESG des sociétés, développé par Moneta AM et intitulé « Moneta VIDA ». Afin de systématiser cette intégration, la notation « Moneta VIDA » devait couvrir une proportion minimale des sociétés bénéficiaires d'investissements.
- **Prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN)** : il s'agit des incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces PIN sont prises en compte au niveau des sociétés étudiées par l'Equipe de Gestion : certains indicateurs des PIN sont directement intégrés dans le système de notation ESG « Moneta VIDA », alimentant ainsi l'analyse extra-financière/ESG. Par ailleurs, les notations VIDA sont rapprochées a posteriori des PIN afin de contrôler le bien-fondé des notations retenues par l'Equipe de Gestion.
- **Sélection de valeurs orientée vers des sociétés présentant des profils ESG de meilleure qualité relativement à la moyenne du marché** (représenté par l'« Indice de référence VIDA » retenu, le **SBF 120**) grâce à la mise en place d'un objectif extra-financier au niveau du portefeuille : le Fonds visait une note ESG (« Moneta VIDA ») supérieure à celle de son Indice de référence VIDA. Il est important de noter que l'Indice de référence VIDA ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération et n'est pas aligné sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds.
- **Engagement d'une proportion minimale d'investissements durables** ayant un objectif environnemental (sans que cela constitue un objectif d'investissement durable à l'échelle du Fonds, au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR).
- **Poursuite d'une politique d'exclusions** : il peut s'agir 1) d'exclusions sectorielles basées sur des convictions environnementales ou sociales, 2) d'exclusions de sociétés ne respectant pas certaines conventions internationales ou encore 3) d'exclusions basées sur des controverses graves et avérées. Ces exclusions sont mises en place afin de promouvoir certains standards environnementaux et sociaux.
- **Règles d'engagement actionnarial claires** (dialogue régulier avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, votes en Assemblées Générales, suivi ordonné des controverses, etc.) : elles participent notamment à faire de Moneta AM un investisseur actif et vigilant à l'application de bonnes pratiques de Gouvernance. L'Equipe de Gestion a pour but d'exercer son droit de vote aussi souvent que possible¹ ; dans cet état d'esprit, hormis les situations où l'exercice des droits de vote pose une difficulté, l'Equipe de Gestion s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés dans lequel le Fonds est investi en appliquant les consignes de votes décidées par Moneta AM².

Pour rappel, voici les six objectifs d'investissement durable établis par l'Article 9 du Règlement 2020/852 (Règlement Taxonomie) :

¹ Exemples (liste non exhaustive) : coût prohibitif au regard de l'emprise dans le capital de la société concernée, impossibilité physique de participer à l'Assemblée Générale dans une juridiction n'autorisant pas le vote électronique.

² Voir la [Politique de vote](#) pour obtenir le détail des consignes de votes.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- 1) Atténuation du changement climatique
- 2) Adaptation au changement climatique
- 3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- 4) Transition vers une économie circulaire
- 5) Prévention et réduction de la pollution
- 6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Moneta AM a mis en place plusieurs indicateurs permettant de vérifier la réalisation des caractéristiques E/S du Fonds. Sont présentés ci-dessous les résultats de cette démarche.

a) Analyse ESG des émetteurs : système de notation ESG propriétaire « Moneta VIDA »

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la note VIDA du Fonds et de la note VIDA de l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, le Fonds a maintenu une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA.

Note VIDA	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps	3,32	3,32	3,26	3,30
Indice de référence VIDA	3,22	3,21	3,23	3,22
% écart Fonds vs. Indice	+3%	+2%	+1%	+2%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle des taux de couverture de la notation VIDA des investissements du Fonds et des actifs composant l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, les taux de couverture ont dépassé les seuils fixés, à savoir : un taux de couverture supérieur à 90% pour les actions de grandes capitalisations (Large Caps, dont la capitalisation boursière est supérieure à dix milliards d'euros) et un taux de couverture supérieur à 75% pour les petites et moyennes capitalisations (Small & Mid Caps, dont la capitalisation boursière est inférieure à dix milliards d'euros).

Taux de couverture	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps				
Large Caps	100%	100%	100%	100%
Small & Mid Caps	80,0%	84,7%	87,1%	89,4%
Indice de référence VIDA				
Large Caps	100%	100%	100%	100%
Small & Mid Caps	97,6%	98,5%	97,6%	97,2%

Le respect de ces contraintes a permis à l'Equipe de Gestion de prendre en considération les critères ESG dans l'étude des sociétés bénéficiaires d'investissements (respect d'un taux de couverture) et à orienter les décisions de gestion afin de sélectionner des sociétés présentant un meilleur profil ESG que la moyenne du marché représentée par l'Indice de référence VIDA retenu. Pour rappel, cet indice ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération et n'est pas aligné sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds.

b) Prise en compte des Principales Incidences Négatives

Le Fonds a bien pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, que ce soit en intégrant certains des indicateurs relatifs à ces incidences au sein de la grille de notation « Moneta VIDA », en contrôlant a posteriori les notations au regard des PIN ou au travers de sa politique d'exclusion.

Davantage de détails sont disponibles dans la rubrique consacrée aux principales incidences négatives ([ci-dessous](#)).

c) Investissements durables réalisés par le Fonds

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la proportion d'investissements durables réalisés par le Fonds, ainsi que l'objectif en vigueur à chaque fin de trimestre. Le Fonds a bien respecté son engagement pris en matière d'investissements durables au cours de l'année 2024/2025.

Proportion d'investissements durables	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps	56,2%	49,1%	49,6%	51,4%
Seuil minimum en place	20%	20%	20%	20%
<i>Ecart Fonds – Seuil minimum</i>	<i>+36,2</i>	<i>+29,1</i>	<i>+29,6</i>	<i>+31,4</i>

d) Exclusions

Pour rappel, le Fonds exclut de son univers d'investissement les sociétés dont l'activité comporte les caractéristiques suivantes ³ :

- Exposition aux armes controversées
- Exposition au tabac
- Exposition au charbon
- Hydrocarbures non-conventionnels
- Transgression grave et avérée de l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU)
- Controverses graves et avérées et sur lesquelles Moneta AM a fait le choix de ne plus investir
- Huile de palme

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds à des sociétés qui comportent les caractéristiques présentées ci-dessus. Tout au long de l'année comptable 2024/2025, le Fonds a bien respecté la bonne application de la politique d'exclusion en place : cela a permis au Fonds de limiter son exposition à des sociétés ayant des impacts négatifs sensibles sur les facteurs de durabilité.

% d'exposition	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Armes controversées	0%	0%	0%	0%
Tabac	0%	0%	0%	0%
Charbon	0%	0%	0%	0%
Hydrocarbures non-conventionnels	0%	0%	0%	0%
Huile de palme	0%	0%	0%	0%
Transgression PMNU	0%	0%	0%	0%
Controverses graves et avérées	0%	0%	0%	0%

e) Engagement actionnarial

Pour rappel, l'Equipe de Gestion a pour but d'exercer son droit de vote aussi souvent que possible ; dans cet état d'esprit, hormis les situations où l'exercice des droits de vote pose une difficulté, l'Equipe de Gestion s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés dans lequel le Fonds est investi en appliquant les consignes de votes décidées par Moneta AM.

Le Fonds a voté à 97% des assemblées générales sur l'année comptable 2024/2025.

Nous n'avons pas voté pour 2 sociétés. Pour Adler, il s'agit de problèmes techniques liés au fait que notre sous-dépositaire ne prenait pas en compte ces Assemblées Générales ce qui rendait le vote techniquement difficile. Pour DSV, nous avons voté trop tardivement. Nous tâchons chaque année d'améliorer notre démarche et nos procédures de vote afin de limiter ce type de manquement.

³ De plus amples détails sur les seuils retenus au niveau de chaque exclusion sont disponibles au sein de la Politique relative aux exclusions (voir site Internet de Moneta AM - rubrique « [Documentation ESG](#) »).

En dehors de l'exercice des droits de vote, l'Equipe de Gestion a maintenu des contacts réguliers tout au long de l'année avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, en rencontrant les équipes de direction de ces sociétés lors de réunions d'analystes (suite à des publications de résultats par exemple) et lors de conférences. Lors de ces rencontres, quand cela s'est avéré pertinent, les Analystes ont eu l'occasion d'interroger les sociétés sur les critères ESG afin d'approfondir leurs analyses.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

a) Analyse ESG des émetteurs : système de notation ESG propriétaire « Moneta VIDA »

Tout au long de l'année 2023/2024, le Fonds avait maintenu une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA.

Note VIDA	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Moneta Multi Caps	3,32	3,22	3,28	3,26
Indice de référence VIDA	3,21	3,17	3,18	3,20
% écart Fonds vs. Indice	+3%	+2%	+3%	+2%

Tout au long de l'année 2023/2024, les taux de couverture avaient dépassé les seuils fixés à savoir : un taux de couverture supérieur à 90% pour les grandes capitalisations et un taux de couverture supérieur à 75% pour les petites et moyennes capitalisations.

Taux de couverture	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Moneta Multi Caps				
<i>Large Caps</i>	97,8%	100%	100%	100%
<i>Small & Mid Caps</i>	83,5%	92,3%	92,8%	89,7%
Indice de référence VIDA				
<i>Large Caps</i>	98,4%	100%	100%	100%
<i>Small & Mid Caps</i>	75,8%	95,8%	96,5%	97,9%

b) Prise en compte des Principales Incidences Négatives

Le Fonds avait bien pris en compte en 2023/2024 les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, que ce soit en intégrant des indicateurs relatifs à ces incidences au sein de la grille de notation « Moneta VIDA » ou au travers de sa politique d'exclusion.

c) Investissements durables réalisés par le Fonds

Le fonds avait également respecté son engagement pris en matière d'investissements durables au cours de l'année comptable 2023/2024.

Proportion d'investissements durables	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Moneta Multi Caps	32,8%	38,6%	41,2%	50,0%
Seuil minimum en place	20%	20%	20%	20%
Ecart Fonds – Seuil minimum	+12,8	+18,6	+21,2	+30,0

d) Exclusions

Tout au long de l'année comptable 2023/2024, le Fonds avait bien respecté la bonne application de la politique d'exclusion en place.

% d'exposition	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Armes controversées	0%	0%	0%	0%
Tabac	0%	0%	0%	0%
Charbon	0%	0%	0%	0%
Hydrocarbures non-conventionnels	0%	0%	0%	0%
Huile de palme	NA	NA	NA	0%
Transgression PMNU	0%	0%	0%	0%
Controverses graves et avérées	0%	0%	0%	0%

e) Engagement actionnarial

Le Fonds avait voté à 94% des assemblées générales sur l'année comptable 2023/2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a pour objectif de détenir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental (*dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE*). Le Fonds ne vise pas d'objectif environnemental spécifique (parmi les 6 objectifs présentés au sein du Règlement Taxonomie présentés précédemment) et recherche avant tout des sociétés pouvant contribuer à la préservation du climat, à l'économie circulaire et/ou au maintien de la biodiversité, sans prioriser spécifiquement l'un de ces enjeux, et en étant attentif à l'obtention de résultats concrets (que ce soit au travers des produits vendus ou via les plans d'action mis en place en interne). L'Equipe de Gestion estime donc que les sociétés qualifiées d'investissements durables ont ainsi contribué à l'atteinte d'un objectif environnemental. On retrouve parmi ces sociétés des développeurs d'énergies renouvelables, des sociétés proposant des produits économes en énergie ou des sociétés participant au verdissement de l'économie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— — — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les indicateurs concernant les Principales Incidences Négatives ont été pris en compte⁴:

1) à l'échelle de chaque société, en confrontant les indicateurs des incidences négatives a) aux notations VIDA et b) aux résultats des étapes 2 et 3 de la méthodologie « investissement durable », pour valider dans les deux cas la cohérence des évaluations.

2) à l'échelle du Fonds, dans le calcul agrégé de chaque indicateur : cette mesure permet de qualifier l'impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité et d'en suivre l'évolution.

— — — **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

La violation d'un des principes directeurs (OCDE ou Nations Unies) disqualifie d'emblée la société concernée du périmètre des investissements durables : la conformité aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies est un indicateur d'incidence négative

⁴ L'ensemble des PIN du tableau I de l'annexe 1 (du Règlement délégué (UE) 2022/1288) ont été pris en compte ainsi que le PIN 4 du tableau II « Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone » et également le PIN 17 du tableau III « Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

pris en compte et intégré au contrôle de cohérence de la notation VIDA effectué par l'équipe (cf. point précédent). S'agissant du Pacte Mondial des Nations Unies, une exclusion de l'univers d'investissement est en place en cas de transgression grave et avérée d'un des principes.



Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les Principales Incidences Négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le Fonds a pris en considération les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité.

La notation « Moneta VIDA » intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives : par exemple, la notation comprenait des indicateurs liés au climat (validation du plan de réduction des émissions carbone par le SBTi ou intensité carbone par exemple) ou liés aux questions sociales et de personnel (mixité au sein des organes de direction par exemple).

Ces indicateurs alimentent le jugement des Analystes sur le profil ESG des sociétés et participent ainsi à la formation de la note VIDA. Concrètement et à titre d'exemple, une société présentant une empreinte carbone significative (relativement à notre univers d'investissement) voit sa note Environnementale impactée défavorablement. Par transparence, si cette société est présente au sein du portefeuille, la note VIDA du Fonds est également impactée défavorablement.

Pour rappel, le Fonds a pour objectif de maintenir une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA : dans le cas de figure présenté, pour maintenir un écart stable entre la note VIDA du Fonds et la note VIDA de l'Indice de référence VIDA, l'Equipe de Gestion est contrainte de réaliser un arbitrage afin de compenser la variation engendrée par l'intégration de l'incidence négative dans la formation de la note VIDA. En ce sens, le Fonds prend en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le process de gestion.

On rappelle que toute incidence majeure identifiée influence également la réflexion autour de la valorisation. La valorisation et le profil ESG (étudié via la note VIDA) sont deux critères de sélection des sociétés bénéficiaires d'investissements.

Postérieurement à la notation VIDA réalisée sur chaque société, les notes VIDA retenues par l'Equipe de Gestion sont comparées aux indicateurs des PIN. Cet exercice de contrôle permet de détecter de potentielles anomalies (i.e. note trop élevée qui ne tiendrait pas compte des PIN) et ainsi d'affiner notre notation pour s'assurer de sa cohérence sur l'ensemble des sociétés notées par l'Equipe de Gestion.

Par ailleurs, certains indicateurs sont pris en compte au sein de notre politique d'exclusion : par exemple, une exclusion sur les sociétés exposées aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) est appliquée par le Fonds et toute société transgressant de manière grave et avérée l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies est également placée sur une liste d'exclusion. Cette stratégie d'exclusion permet également de prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le process de gestion.

Pour finir, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sont agrégés au niveau du Fonds : ces données sont communiquées annuellement au titre de l'année civile passée, au plus tard le 30 juin, et sont mises à disposition sur le site internet de Moneta ([voir la page Fonds](#)).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025**

Le tableau ci-dessous présente les quinze investissements les plus importants du Fonds à la fin de la période de revue, soit au 30 septembre 2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UCB BE0003739530	Santé	6,2%	Belgique
Airbus NL0000235190	Industrie	5,2%	France
LVMH FR0000121014	Consommation discrétionnaire	5,0%	France
Ayvens FR0013258662	Industrie	4,1%	France
Schneider FR0000121972	Industrie	4,0%	France
Peugeot Invest FR0000064784	Finance	3,4%	France
Elis FR0012435121	Industrie	3,2%	France
Unibail FR0013326246	Immobilier	3,1%	France
Technip Energies NL0014559478	Energie	3,0%	France
Sanofi FR0000120578	Santé	2,9%	France
BNP Paribas FR0000131104	Finance	2,9%	France
Compagnie de l'Odé FR0000062234	Industrie	2,6%	France
Safran FR0000073272	Industrie	2,5%	France
Société Générale FR0000130809	Finance	2,4%	France
Alten FR0000071946	Technologies de l'information	2,2%	France

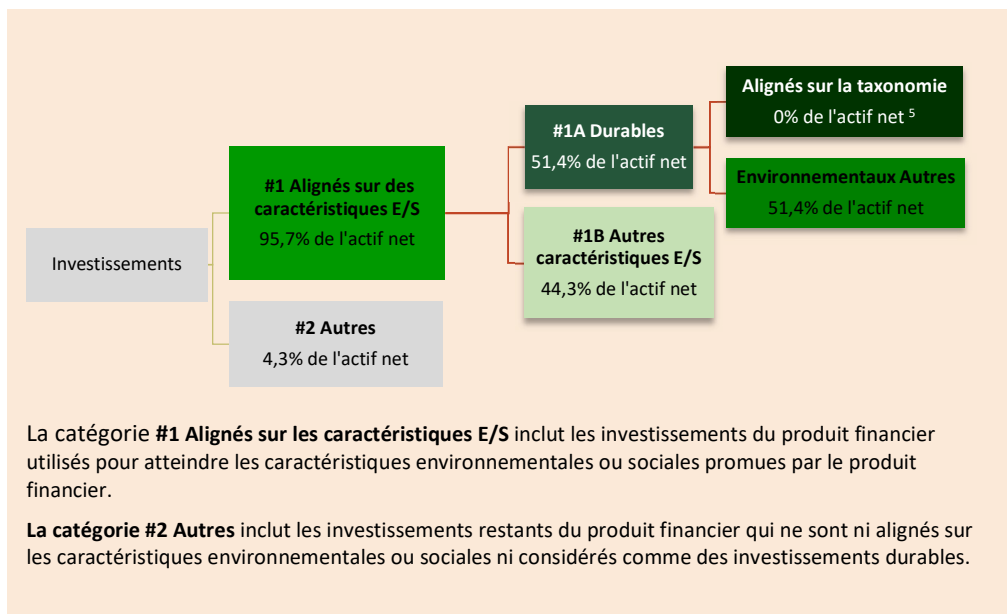
Nous avons retenu (1) la classification sectorielle GICS (*Global Industry Classification Standard*) pour définir le secteur d'appartenance des investissements et (2) le pays du siège social d'immatriculation pour définir le pays d'appartenance des investissements.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



NB : l'allocation des actifs est présentée au 30 septembre 2025⁵.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous présente les expositions sectorielles du Fonds (selon la classification GICS) ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles à la fin de la période de revue, soit au 30 septembre 2025.

Secteurs	(% de l'actif net)
Industrie	36,5%
Finance	15,9%
Santé	11,7%
Technologies de l'information	5,5%
Consommation discrétionnaire	5,5%
Energie	5,4%
Services aux collectivités	4,9%
Immobilier	4,5%
Bien de consommation de base	4,3%
Télécommunication	2,7%
Matériaux	1,3%
TOTAL	98,2%
Exposition aux combustibles fossiles	9,3%

L'exposition aux combustibles fossiles⁶ comprend toutes les sociétés (en pourcentage de l'actif net) qui tirent des revenus (i.e. dès le premier euro de chiffre d'affaires) de la prospection, de l'extraction, de la

⁵ Par souci de clarté et pour ne pas venir en déduction de la case « environnementaux autres », nous affichons un pourcentage d'investissements alignés avec la taxonomie de 0%. Notre pourcentage d'investissements alignés à la taxonomie en termes de chiffre d'affaires était en réalité de 10,7% au 30 septembre 2025.

⁶ Entendus comme les sources d'énergie non renouvelables basées sur le carbone telles que les combustibles solides, le gaz naturel et le pétrole.

production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles. Pour calculer cette exposition, nous avons tiré nos données des rapports annuels des sociétés et procédé, quand nécessaire, à des estimations basées sur nos connaissances des sociétés.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple.
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. **Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.



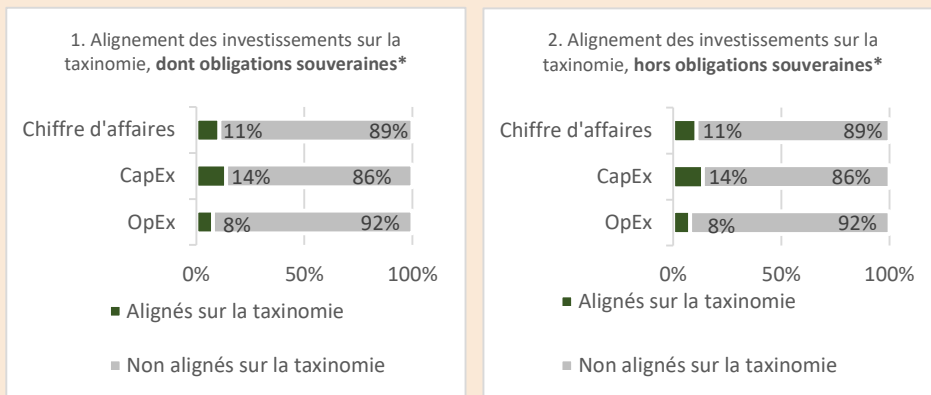
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de l'année comptable 2024/2025, le Fonds ne s'est pas fixé d'engagement en termes de proportion minimale d'investissements durables (équivalent d'une proportion minimale de 0%) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

☐ Oui :
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion minimale d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

⁷ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la proportion d'investissements durables réalisés par le Fonds, ainsi que l'objectif en vigueur à chaque fin de trimestre. Le Fonds a bien respecté son engagement pris en matière d'investissements durables au cours de l'année 2024/2025.

Proportion d'investissements durables	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps	56,2%	49,1%	49,6%	51,4%
Seuil minimum en place	20%	20%	20%	20%
Ecart Fonds – Seuil minimum	+36,2	+29,1	+29,6	+31,4



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de l'année comptable 2024/2025, le Fonds ne s'est pas fixé d'engagement en termes de proportion minimale d'investissements durables (équivalent d'une proportion minimale de 0%), y compris en ce qui concerne les investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » était constituée de trésorerie (détenue à titre accessoire ou à des fins d'équilibrage des risques) et de sociétés non couvertes par la notation ESG « Moneta VIDA » (le taux de couverture minimal décrit dans les caractéristiques E/S du Fonds ayant tout de même été respecté).

Par ailleurs, l'existence d'une politique d'exclusion permet d'assurer que les investissements du portefeuille ne sont pas concernés par des activités ayant des impacts environnementaux/sociaux sensiblement négatifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour atteindre les caractéristiques E/S, l'Equipe de Gestion s'est assurée de respecter les différentes contraintes fixées : (1) notation VIDA du Fonds supérieure à celle de l'Indice de référence VIDA, (2) taux de couverture minimal de la notation VIDA, (3) maintien d'une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental (non aligné avec la taxinomie de l'UE), (4) respect des critères fixés dans la politique d'exclusion et (5) voter aux assemblées générales des sociétés bénéficiaires d'investissements aussi souvent que possible (des précisions sont apportées à la page 2 de ce document).

Les contraintes 1, 2 et 3 sont directement implémentées au sein de nos outils de gestion de portefeuille et de passage d'ordre ce qui permet un suivi automatisé et quotidien. Concrètement, l'outil de gestion de portefeuille nous permet de connaître à tout instant la note VIDA du Fonds, la note VIDA de l'Indice de référence VIDA, le taux de couverture de la notation VIDA ainsi que la proportion d'investissements durables au sein du Fonds.

La contrainte 4 est paramétrée dans nos outils de gestion de portefeuille et de passage d'ordre : cela nous permet de vérifier sa bonne exécution à chaque passage d'ordre par le Gérant. Ainsi, les sociétés qui seraient présentes sur des listes d'exclusion paramétrées au sein de nos outils ne peuvent pas être traitées par le Fonds (sauf éventuellement dans la phase de désinvestissement). L'Equipe de Gestion est par ailleurs informée des éléments constituant la politique d'exclusion de Moneta AM : au cours de son travail de recherche, elle s'assure ainsi que les sociétés

susceptibles d'être bénéficiaires d'investissements respectent les critères fixés par la politique d'exclusion.

Enfin, en ce qui concerne la contrainte 5, la liste des sociétés dans lesquelles Moneta AM est actionnaire est mise à jour trimestriellement dans la base ISS (mensuellement pendant le deuxième trimestre qui comporte plus d'assemblées générales), afin que les analystes/gérants reçoivent les alertes de participation aux assemblées générales. Un rappel des prochaines assemblées générales est envoyé chaque semaine. Le respect de notre politique de vote est un point clé de notre politique d'engagement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la note VIDA du Fonds et de la note VIDA de l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, le Fonds a maintenu une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA.

Note VIDA	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Moneta Multi Caps	3,32	3,32	3,26	3,30
Indice de référence VIDA	3,22	3,21	3,23	3,22
% écart Fonds vs. Indice	+3%	+2%	+1%	+2%

Pour rappel, « l'Indice de référence VIDA » est le **SBF 120**.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

MONETA MULTI CAPS

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN ET DEPUIS LA SUISSE

Moneta Multi Caps (MMC) est un fonds de droit français. Le prospectus de vente détaillé, les informations clés pour l'investisseur, le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels du fonds – chacun sous forme imprimée – ainsi que la valeur nette d'inventaire par part et les prix d'émission, de rachat et de conversion éventuels sont disponibles sur demande sans frais au siège de la Société de Gestion ainsi qu'auprès du représentant pour la Suisse. La liste des variations du portefeuille est mise gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

Toutes les informations disponibles aux investisseurs au siège de la Société de Gestion peuvent également être obtenues sans frais auprès du représentant pour la Suisse.

Représentant en Suisse

Waystone Fund Services (Switzerland) S.A. | Av. Villamont 17, CH-1005 Lausanne, Suisse

Service de paiement pour la Suisse

Banque Cantonale de Genève | 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève, Suisse

Publication du TER (Total Expense Ratio) exprimé en pourcents

TER pour les parts commercialisées en Suisse

	Part C	Part D	Part S	Part RD
TER excluant la commission de performance	1,5%	1,5%	0,2%	1,3%
TER incluant la commission de performance	1,5%	1,5%	0,2%	1,3%

** Ce chiffre est donné à titre indicatif. A cette date aucun frais de performance n'est prélevé sur le fonds (hors frais de performance acquis via les rachats).*

Publication du PTR (Portfolio Turnover Ratio) exprimé en pourcents

La rotation du portefeuille a été calculée de la manière suivante : [(total des achats de titres + total des ventes de titres) – Somme des valeurs absolues (Souscriptions - rachats journalière)] / total des actifs nets moyens /2.

Les statistiques de rotation du portefeuille sont les suivantes dans la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

PTR en pourcentage : 88,8%

Publication de la performance du fonds pour les investisseurs en Suisse

Performance	2006 ¹	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
MMC	16,0%	8,6%	-31,5%	32,2%	9,1%	-15,6%	30,7%	32,3%	5,2%	18,1%	5,4%
Performance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 ²		
MMC	16,9%	-15,6%	25,0%	6,5%	21,2%	-8,3%	6,3%	-2,6%	20,3%		

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Données non auditées par les commissaires aux comptes.

¹ Lancement le 24/03/2006

² Jusqu'au 30 septembre 2025

MONETA MULTI CAPS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Moneta Asset Management

36, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

MONETA MULTI CAPS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Moneta Asset Management

36, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP MONETA MULTI CAPS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MONETA MULTI CAPS *constitué* sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Rachid EZZAHHAF



BILAN

Actif

	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	1 558 654 202,04	1 699 347 583,77
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 558 654 202,04	1 699 347 583,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	24 234 723,60	46 089 946,45
OPCVM	24 234 723,60	46 089 946,45
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	1 582 888 925,64	1 745 437 530,22
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 255 394,60	22 581 303,20
Comptes financiers	8 402 539,91	14 056 332,17
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	16 657 934,51	36 637 635,37
Total Actif I + II	1 599 546 860,15	-

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 305 690 623,96	1 608 858 988,83
Report à nouveau sur revenu net	1 686,02	2 340 840,47
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	42 577 040,89	84 951 019,90
Résultat net de l'exercice	240 367 651,97	59 193 110,76
Capitaux propres I	1 588 637 002,84	1 755 343 959,96
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	1 755 343 959,96
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	10 909 857,31	26 687 075,67
Concours bancaires	-	44 129,96
Sous-total autres passifs IV	10 909 857,31	26 731 205,63
Total Passifs: I + II + III + IV	1 599 546 860,15	1 782 075 165,59

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	35 780 217,26	55 185 281,25
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	7 063,36
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	231 329,42	633 136,35
Sous-total Produits sur opérations financières	36 011 546,68	55 825 480,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-28 442,89	-10 852,06
Sous-total charges sur opérations financières	-28 442,89	-10 852,06
Total Revenus financiers nets (A)	35 983 103,79	55 814 628,90
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-23 203 832,71	-30 861 316,81
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-26,15
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-23 203 832,71	-30 861 342,96
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	12 779 271,08	24 953 285,94
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	60 172,84	-1 485 374,94
Sous-total revenus nets I = C + D	12 839 443,92	23 467 911,00

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	93 610 286,60	85 339 768,81
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 305 646,02	-4 822 097,72
Frais de recherche	-	-82 684,74
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	88 304 640,58	80 434 986,35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-918 957,55	-12 936 561,78
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	87 385 683,03	67 498 424,57
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	156 988 277,59	-26 150 649,72
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1 801,87	-3 708,32
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	156 990 079,46	-26 154 358,04
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-16 847 554,44	-5 618 866,77
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	140 142 525,02	-31 773 224,81
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	240 367 651,97	59 193 110,76

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif du fonds consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme (durée de placement recommandée : 5 ans) ce qui revient à rechercher une valorisation du fonds supérieure à celui du marché des actions en rythme annuel moyen sur longue période. La performance du marché actions sera mesurée par l'indice CAC All-tradable dividendes réinvestis nets (ex-SBF 250).

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30.09.2025	30.09.2024	29.09.2023	30.09.2022	30.09.2021
Actif net total	1 588 637 002,84	1 755 343 959,96	2 478 199 408,31	2 494 475 574,47	2 891 821 145,81

Exprimés en EUR	30.09.2025	30.09.2024	29.09.2023	30.09.2022	30.09.2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

PART C

FR0010298596

Nombre de parts ou actions	3 218 132,8069	4 025 728,4563	5 839 359,7268	6 719 676,8188	6 798 385,1555
Valeur liquidative unitaire	432,07	363,94	354,39	312,69	357,07
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	27,11	18,75	27,33	29,71	43,67

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30.09.2025	30.09.2024	29.09.2023	30.09.2022	30.09.2021
PART D					
FR0011495951					
Nombre de parts ou actions	320 774,4061	690 307,1260	741 736,2700	734 846,6740	819 938,7651
Valeur liquidative unitaire	345,53	300,29	298,23	268,91	312,58
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	2,65	7,30	5,85	6,55	3,32
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	6,00	1,85	-	-	2,18
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	0,29	0,29	0,16
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30.09.2025	30.09.2024	29.09.2023	30.09.2022	30.09.2021
PART RD					
FR0013179603					
Nombre de parts ou actions	44 198,829	54 878,1885	156 757,9986	195 923,0997	179 661,1211
Valeur liquidative unitaire	1 028,14	864,29	839,95	739,64	842,86
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	66,34	46,20	66,47	71,88	103,64

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

30.09.2025

30.09.2024

29.09.2023

30.09.2022

30.09.2021

PART S**FR0010514315**

Nombre de parts ou actions	9 176,5501	9 348,3001	15 320,5351	15 975,5763	15 797,0058
Valeur liquidative unitaire	4 564,82	3 795,32	3 647,77	3 177,08	3 581,08
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	338,94	243,69	328,02	346,42	478,28

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f. du prospectus) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Swing pricing

Mécanisme de swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Pour toute centralisation, si le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus périodiquement. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation des parts C, RD et S.

Distribution ou report sur décision de la société de gestion des parts D.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	1 755 343 959,96	2 478 199 408,31
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	128 958 868,75	123 813 693,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-560 583 829,14	-908 936 909,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	12 779 271,08	24 953 285,94
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	88 304 640,58	80 434 986,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	156 990 079,46	-26 154 358,04
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-4 699 305,49	-4 231 908,84
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-1 190 919,88	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	12 734 237,52	-12 734 237,59 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 588 637 002,84	1 755 343 959,96

(*) 30/09/2024 : Provision pour ajustement d'actif extourné sur la VL suivante

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0010298596	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	288 060,9093	116 168 250,74
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 095 656,5587	-421 160 630,16
Solde net des souscriptions/rachats	-184 873,0872	-75 385 502,05

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART D

FR0011495951	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 517,1017	503 021,59
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-371 049,8216	-117 425 161,59
Solde net des souscriptions/rachats	-287 062,3156	-91 487 936,50

PART D

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART RD

FR0013179603	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	9 191,2114	8 653 925,71
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-19 870,5709	-17 755 131,85
Solde net des souscriptions/rachats	-745,9691	-670 616,92

PART RD

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART S

FR0010514315	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	875,94	3 633 670,71
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 047,69	-4 242 905,54
Solde net des souscriptions/rachats	-304,54	-1 090 754,50

PART S

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010298596	PART C	Capitalisable	EUR	1 390 467 132,01	3 218 132,8069	432,07
FR0011495951	PART D	Distribution ou report sur décision de la société de gestion	EUR	110 837 726,26	320 774,4061	345,53
FR0013179603	PART RD	Capitalisable	EUR	45 442 818,02	44 198,829	1 028,14
FR0010514315	PART S	Capitalisable	EUR	41 889 326,55	9 176,5501	4 564,82

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Pays-Bas+/-	Belgique+/-	Espagne+/-	Royaume-Uni +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 558 654,20	971 170,86	175 094,89	115 477,84	63 449,00	59 945,77
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	1 558 654,20	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 402,54	-	-	-	8 402,54
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	8 402,54

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 402,54	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	8 402,54	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	DKK+/-	USD+/-	CHF+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	91 479,46	31 339,13	26 283,62	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	411,04	4,23	83,91	221,50	106,77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	91 890,50	31 343,36	26 367,53	221,50	106,77

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	30.09.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	1 050 926,11
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	7 204 468,49
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	8 255 394,60
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-488 046,41
Achats à règlement différé	-4 599 678,32
Frais de gestion	-5 822 132,58
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-10 909 857,31
Total des créances et dettes	-2 654 462,71

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Des remises et/ou des rémunérations de Distributeur sont susceptibles d'être prélevées sur les frais de fonctionnement et de gestion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la rubrique

« Informations Règlementaires » du site de la Société www.moneta.fr ou auprès de votre Distributeur.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au Fonds (hors taxes)	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif Net	Part C et D : 1,5 % H.T. soit 1.5 % TTC maximum ¹ Part RD : 1,3% H.T. soit 1.3 % TTC maximum ¹ Part S : 0,2 % HT soit 0,2 % TTC maximum ¹
Commission de surperformance	Actif Net	Pour les parts C, D et RD uniquement : 15% TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indice CAC All-tradable dividendes nets réinvestis, uniquement en cas d'appréciation de la valeur liquidative sur la période de référence et dans le respect du principe du « high- water mark » exposé plus bas ¹
Commissions de mouvement	Néant	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

¹Le montant hors taxes et toutes taxes comprises des frais de gestion et de surperformance sont égaux car la société de gestion MONETA ASSET MANAGEMENT n'est pas assujettie à TVA. Si cette situation fiscale venait à changer MONETA ASSET MANAGEMENT avertirait les porteurs du fonds de l'impact de ses commissions.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit.

Commission de surperformance

Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du fonds.

- La période de référence de cette surperformance est l'exercice comptable.
- Elle n'est due que si la performance de la part est positive et supérieure au high-water mark.
- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de valeur liquidative et est directement imputée au compte de résultat du fonds.
- En cas de rachat de parts en cours de période de référence, la commission de surperformance est acquise à la société de gestion.
- Elle est définitivement acquise à la société de gestion en fin de l'exercice du fonds et prélevée par celle-ci par la suite.

Principe du « High-water mark »

- Les commissions de surperformance suivent le principe du high-water mark : aucune commission de surperformance n'est provisionnée tant que la surperformance de chaque classe de part par rapport à l'indicateur de référence n'a pas dépassé son plus haut niveau historiquement atteint en fin d'exercice comptable.
- En conséquence, les calculs de commission de surperformance présentent des paramètres propres à chaque classe de part.

PART C

FR0010298596	30.09.2025
Frais fixes	20 076 117,09
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART D

FR0011495951	30.09.2025
Frais fixes	2 507 029,46
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART RD

FR0013179603	30.09.2025
Frais fixes	544 660,86
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART S

FR0010514315	30.09.2025
Frais fixes	76 025,30
Frais fixes en % actuel	0,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30.09.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30.09.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	12 839 443,92	23 467 911,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 839 443,92	23 467 911,00
Report à nouveau	1 686,02	2 340 840,47
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 841 129,94	25 808 751,47

PART C

FR0010298596	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 745 974,12	19 131 797,31
Total	10 745 974,12	19 131 797,31
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART D

FR0011495951	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	850 052,18	5 039 242,02
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 352,54	3 628,02
Capitalisation	-	-
Total	851 404,72	5 042 870,04
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	320 774,4061	690 307,1260
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,65	7,30
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART RD

FR0013179603	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	432 914,74	712 594,47
Total	432 914,74	712 594,47
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART S

FR0010514315	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	810 836,36	921 489,65
Total	810 836,36	921 489,65
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	87 385 683,03	67 498 424,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	87 385 683,03	67 498 424,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	42 577 040,89	84 951 019,90
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	129 962 723,92	152 449 444,47

PART C

FR0010298596	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	76 507 684,02	56 366 766,84
Total	76 507 684,02	56 366 766,84
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART D

FR0011495951	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	1 924 646,00	1 277 068,18
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	46 731 379,03	91 625 871,59
Capitalisation	-	-
Total	48 656 025,03	92 902 939,77
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	320 774,4061	690 307,1260
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	6,00	1,85

PART RD

FR0013179603	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 499 492,40	1 823 085,61
Total	2 499 492,40	1 823 085,61
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART 5

FR0010514315	30.09.2025	30.09.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 299 522,47	1 356 652,25
Total	2 299 522,47	1 356 652,25
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			1 558 654 202,04	98,11
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 558 654 202,04	98,11
Aérospatiale			120 934 000,00	7,61
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	415 000	81 921 000,00	5,16
SAFRAN	EUR	130 000	39 013 000,00	2,45
Aérospatiale et défense			23 454 000,00	1,48
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	60 000	23 454 000,00	1,48
Automobiles			7 864 000,00	0,50
STELLANTIS NV	EUR	1 000 000	7 864 000,00	0,50
Banques			180 058 900,39	11,34
BNP PARIBAS	EUR	589 026	45 549 380,58	2,87
COMMERZBANK	EUR	450 000	14 440 500,00	0,91
CRCAM BRIE PICARDIE CCI	EUR	100	2 897,50	-
CRCAM IDF CCI	EUR	76 049	7 499 191,89	0,47
CRCAM LANGUEDOC	EUR	3 616	312 747,84	0,02
CRCAM NORD DE FRANCE (CCI)	EUR	280 147	7 432 299,91	0,47
CRCAM NORMANDIE-SEINE	EUR	12 266	1 699 576,96	0,11
CRCAM SUD RHONE ALPES	EUR	16 556	3 647 286,80	0,23
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	1 000 000	16 720 000,00	1,05
EUROBANK ERGASIAS SERVICES AND HOLDINGS SA	EUR	7 238 464	23 756 638,85	1,50
NATIONAL BANK OF GREECE SA	EUR	1 687 819	20 869 881,94	1,31
SOCIETE GENERALE SA	EUR	676 517	38 128 498,12	2,40
Chimie de spécialité			19 568 723,40	1,23
SENSIENT TECHNOLOGIES	USD	245 000	19 568 723,40	1,23
Combustibles alternatifs			8 925 450,65	0,56
WAGA ENERGY	EUR	412 261	8 925 450,65	0,56
Composants électriques			62 964 000,00	3,96
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	265 000	62 964 000,00	3,96
Construction lourde			60 407 179,02	3,80
COMPAGNIE D ENTREPRISES CFE SA	EUR	188 600	1 735 120,00	0,11
EIFPAGE	EUR	258 104	28 055 904,80	1,76
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	EUR	3 810 349	30 616 154,22	1,93
Conteneurs et emballages			1 291 276,80	0,08
FRANCOIS FERES	EUR	73 368	1 291 276,80	0,08

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Défense			17 672 800,00	1,11
RENK GROUP AG	EUR	80 000	7 008 800,00	0,44
THALES SA	EUR	40 000	10 664 000,00	0,67
Distributeurs diversifiés			1 000,00	-
TERACT	EUR	1 000 000	1 000,00	-
Électricité alternative			64 897 359,28	4,09
EDP RENOVAVEIS	EUR	2 850 000	31 920 000,00	2,01
EDP S.A	EUR	6 500 000	26 240 500,00	1,65
VOLTALIA SA	EUR	900 048	6 736 859,28	0,43
Électronique grand public			12 860 000,00	0,81
GREENERGY RENOVABLES S A	EUR	200 000	12 860 000,00	0,81
Équipements de télécommunications			14 772 797,60	0,93
PARROT	EUR	1 678 727	14 772 797,60	0,93
Équipements et services pétroliers			46 865 183,28	2,95
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	1 169 291	46 865 183,28	2,95
Établissements de soins de santé			7 801 944,12	0,49
EMEIS	EUR	528 587	7 801 944,12	0,49
Expert en finance			71 754 584,30	4,52
ALTAMIR	EUR	325 000	7 865 000,00	0,50
PEUGEOT INVEST SA	EUR	729 949	54 527 190,30	3,43
WENDEL ACT	EUR	114 876	9 362 394,00	0,59
Fer et acier			18 534 253,00	1,17
JACQUET METALS SA	EUR	975 487	18 534 253,00	1,17
Fournisseurs industriels			50 381 749,44	3,17
ELIS SA	EUR	2 058 078	50 381 749,44	3,17
Habillement et accessoires			79 132 656,00	4,98
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	152 032	79 132 656,00	4,98
Industries diversifiées			5 297 613,27	0,33
MELROSE INDUSTRIES PLC	GBP	759 487	5 297 613,27	0,33
Logiciels			10 633 396,80	0,67
74SOFTWARE	EUR	288 951	10 633 396,80	0,67
Matériaux et accessoires de construction			23 831 600,00	1,50
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	260 000	23 831 600,00	1,50
Matériel de production d'énergie renouvelable			7 828 549,77	0,49
SIF HOLDING N.V.	EUR	1 012 749	7 828 549,77	0,49
Participation et promotion immobilières			122 772,98	0,01
ADLER GROUP SA	EUR	604 793	122 772,98	0,01
Pharmacie			196 483 363,99	12,37
ASTRAZENECA PLC	GBP	252 700	32 375 016,04	2,04
LOREAL SA	EUR	52 000	19 162 000,00	1,21
SANOFI	EUR	592 529	46 543 152,95	2,93

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
UCB SA	EUR	418 737	98 403 195,00	6,19
Produits alimentaires			42 027 801,60	2,65
DANONE SA	EUR	400 000	29 664 000,00	1,87
SOCIETE LDC SA	EUR	134 976	12 363 801,60	0,78
Radiodiffuseurs et télédiffuseurs			43 260 483,61	2,72
CANAL+	GBP	11 233 715	31 533 686,70	1,98
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	7 599 998	11 726 796,91	0,74
SCPI : biens immobiliers spécialisés			22 273 143,90	1,40
BIG YELLOW GROUP REIT	GBP	2 000 000	22 273 143,90	1,40
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			48 947 560,48	3,08
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	EUR	547 267	48 947 560,48	3,08
Semi conducteurs			3 954 540,00	0,25
SOITEC SA	EUR	102 000	3 954 540,00	0,25
Service location et de crédit bail: consommateur			65 656 418,10	4,13
AYVENS	EUR	6 393 030	65 656 418,10	4,13
Services d'appui professionnels			49 869 764,48	3,14
AZELIS GROUP NV	EUR	1 329 248	15 339 521,92	0,97
BUREAU VERITAS	EUR	1 272 404	33 896 842,56	2,13
TELEPERFORMANCE SE	EUR	10 000	633 400,00	0,04
Services de transport			41 863 888,00	2,64
FINANCIERE DE L'ODET	EUR	30 692	41 863 888,00	2,64
Services informatiques			58 025 981,70	3,65
ALTEN	EUR	497 113	34 748 198,70	2,19
INDRA SISTEMAS SA	EUR	490 000	18 669 000,00	1,17
INFOTEL	EUR	107 181	4 608 783,00	0,29
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			30 381 442,84	1,91
TOTAL ENERGIES SE	EUR	587 308	30 381 442,84	1,91
Tabac			6 714 893,62	0,42
RLX TECH SP ADR A	USD	3 000 000	6 714 893,62	0,42
Transport par camions			31 339 129,62	1,97
DSV A/S	DKK	185 000	31 339 129,62	1,97
Parts d'OPC et fonds d'investissements			24 234 723,60	1,53
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			24 234 723,60	1,53
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT FCP	EUR	44,997	11 369 357,90	0,72
BFT AUREUS ISR	EUR	110 000	12 865 365,70	0,81
Total			1 582 888 925,64	99,64

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total				-	-
Options					
Sous total				-	-
Swaps					
Sous total				-	-
Autres instruments					
Sous total				-	-
Total				-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total				-	-
Options					
Sous total				-	-
Swaps					
Sous total				-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 582 888 925,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	16 657 934,51
Autres passifs (-)	-10 909 857,31
Total = actif net	1 588 637 002,84